

TEMPLEMARS

ETUDE CADRE DE VIE
ANNEE 1990

ARCHITECTES
C. CERDAN et PH. LEGROS
PAYSAGISTES
T. LOUF et F. MOUSQUET et PH. THOMAS

SOMMAIRE

ORIGINE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE
DES FORMES DE LA VILLE DE TEMPLEMARS

EVOLUTION DE LA STRUCTURE VIAIRE
DE 1733 A NOS JOURS

SCHEMA DU RESEAU DES VOIES DE COMMUNICATION

HIERARCHIE DES VOIES DE CIRCULATION

EVOLUTION DU TISSU URBAIN
DE 1811 à NOS JOURS

LA VILLE SUR SON TERRITOIRE

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT GENERAL

PARCELLES AVEC ENJEU
POUR LE PROJET URBAIN

LA QUESTION DU CENTRE
ET DES ESPACES PUBLICS

POLITIQUE DE PLANTATION

ANNEXES

RELIEF-GEOLOGIE

PLAN D'OCCUPATION DU SOL
PROJET DE REVISION

EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES
DE COMMUNICATION

ETAT DES FERMES

DATATION DU BATI PAR LA PRESENCE
DE MURS DE PIERRE ET A ROUGES-BARRES

ANALYSE DU RESEAU PRIMAIRE
LA RUE JULES GUESDE

INTRODUCTION

Nous avons poursuivi cette étude et établi ce document dans la perspective de contribuer à ce que les élus aient le pouvoir d'anticiper sur leur acte de transformation de leur ville. En leur faisant connaître son évolution, en leur donnant à comprendre l'écriture de ses formes, afin de les conforter ou bien de les transformer, les faire évoluer selon des contraintes à mettre en lumière.

Ce document doit permettre une réflexion et un travail commun entre les élus des diverses instances, préalables à tout investissement financier. C'est pourquoi il se fonde sur une étude qui interfère différentes échelles d'approche.

A l'issue de cette présentation générale, en accord avec les élus communaux, un phasage d'intervention pourra se dessiner, aménageant l'ordre du court, du moyen et du long terme.

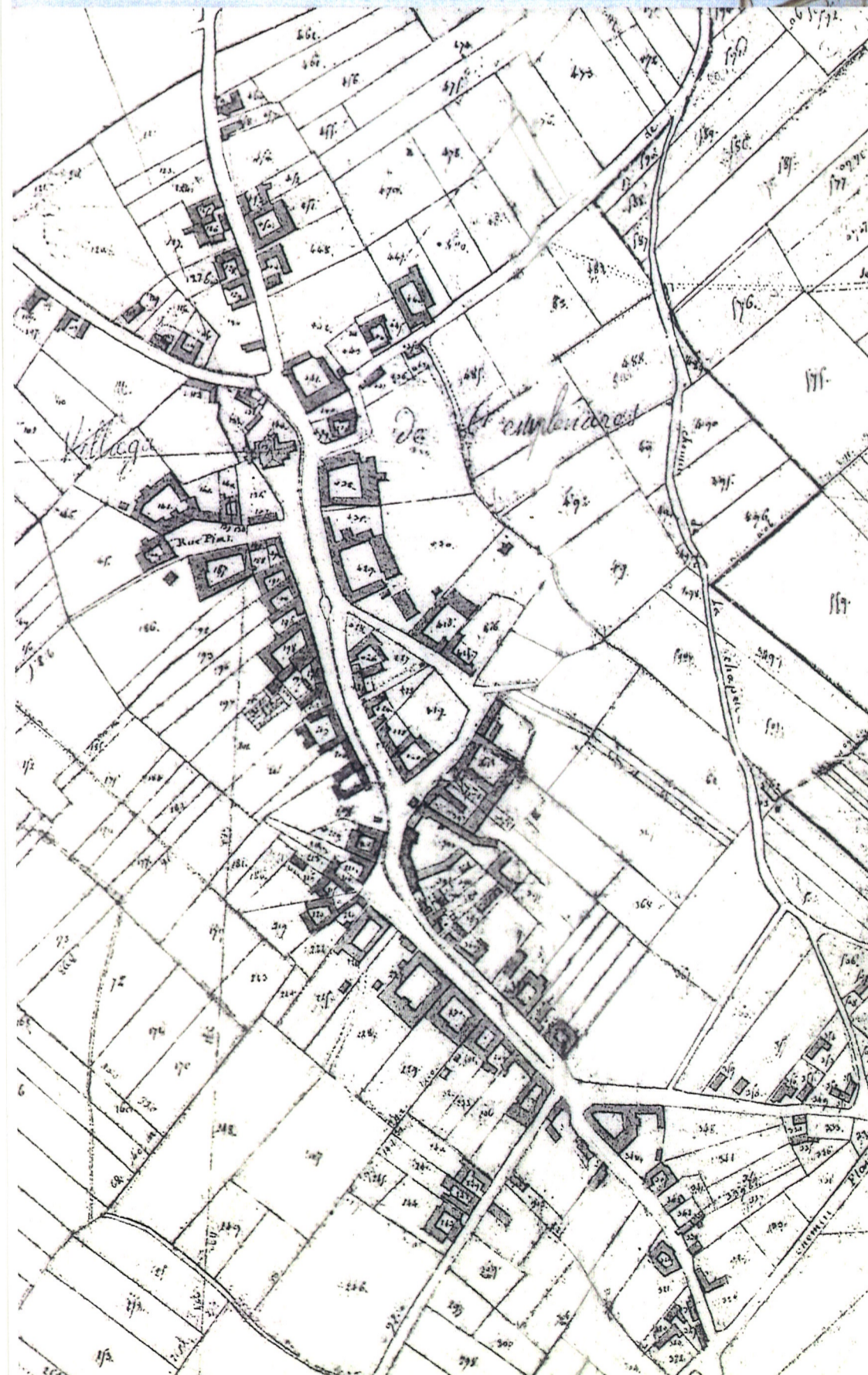
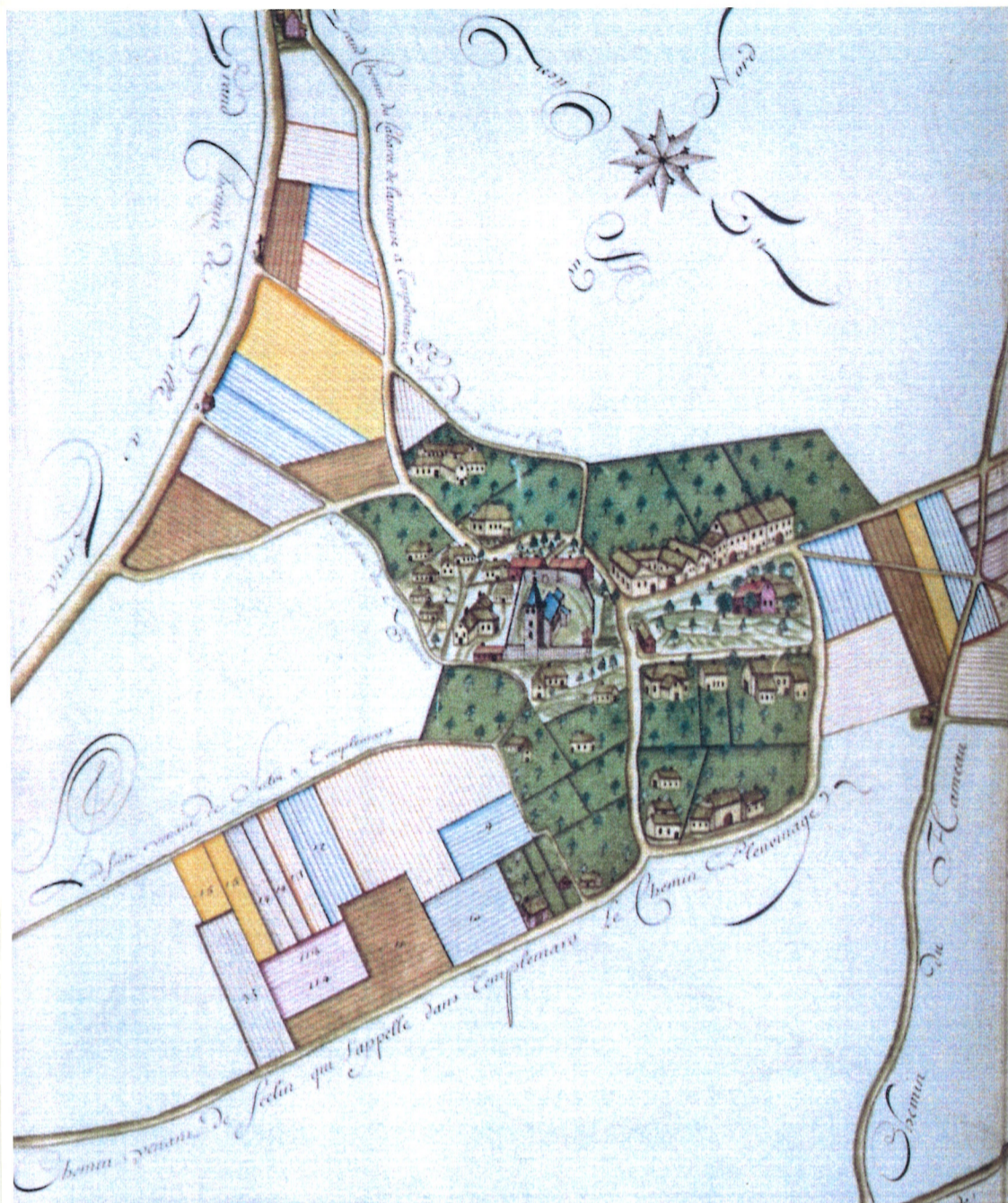
ORIGINE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DES FORMES DE LA VILLE DE TEMPLEMARS

1733

Cette photographie montre le "document" le plus ancien que nous ayons trouvé aux archives.

Il souligne la présence de reliefs autour de l'église qui pourraient être à l'origine des espaces non bâtis actuels, la place Etienne Dolet (Place Piat), et plus bas l'ilôt contourné par la rue des Lavandes qui a pu être un espace naturel libre.

La pente du terrain explique également la boucle que faisait la rue du Chevalier de la Barre avant d'arriver sur la place de l'église. Cette boucle aujourd'hui supprimée, la rue a été redressée pour joindre perpendiculairement la rue principale. D'où l'existence de problèmes actuels de niveaux, en particulier au niveau de l'entrée de la salle des fêtes. (ondulation de la surface macadamisée, et murets grossiers de soutènement devant les places de stationnement)



1811

Ce plan révèle la présence d'un ruisseau qui a organisé le tracé de la voie principale.

- Son existence explique la cassure à angle droit au bout de la rue des Lavandes, et la géométrie contraignante qui en a résulté pour les parcelles situées à l'angle.

- La rue Jules Guesdes s'élargit dans la partie centrale à la hauteur d'une mare, qui, en 1854, recevait un abreuvoir. Au-delà, elle se rétrécit lorsque le ruisseau emprunte l'ancienne rue du Rouge-Bouton.

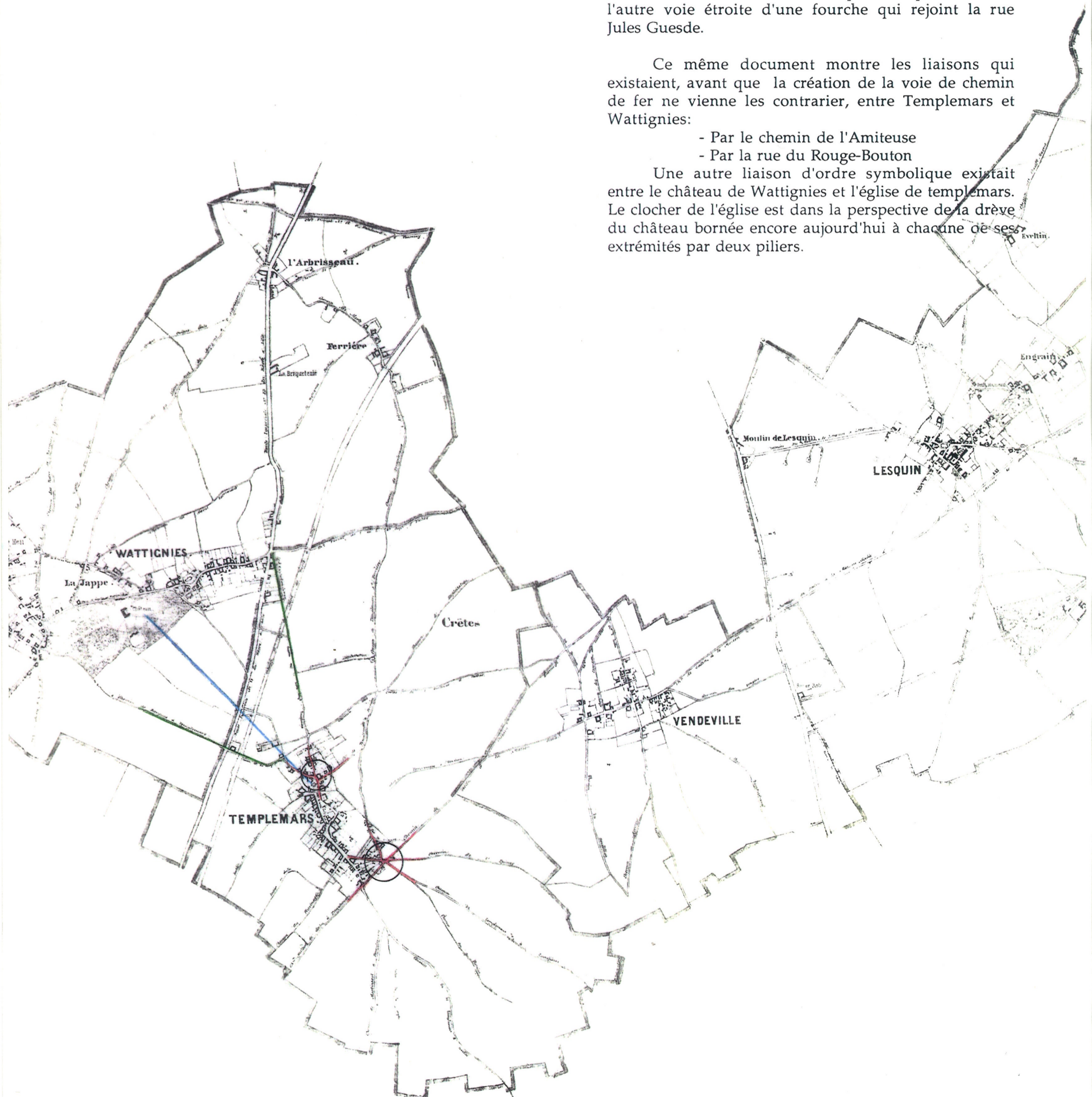
La lecture du plan d'assemblage du cadastre de 1811 permet de noter que la ville de Templemars s'est développée entre deux nœuds de circulation. Le premier est un carrefour sur la route de Seclin à Lesquin, où se rencontre la plus forte densité de voies, le deuxième est situé à hauteur de l'église. C'est entre ces deux pôles que s'est agrandi le bourg. C'est sans doute l'exploitation de carrières qui a empêché le développement urbain autour du premier carrefour au sud de la ville.

Il en résulte aujourd'hui que l'entrée sud est mal commode, on entre dans Templemars par l'une ou l'autre voie étroite d'une fourche qui rejoint la rue Jules Guesde.

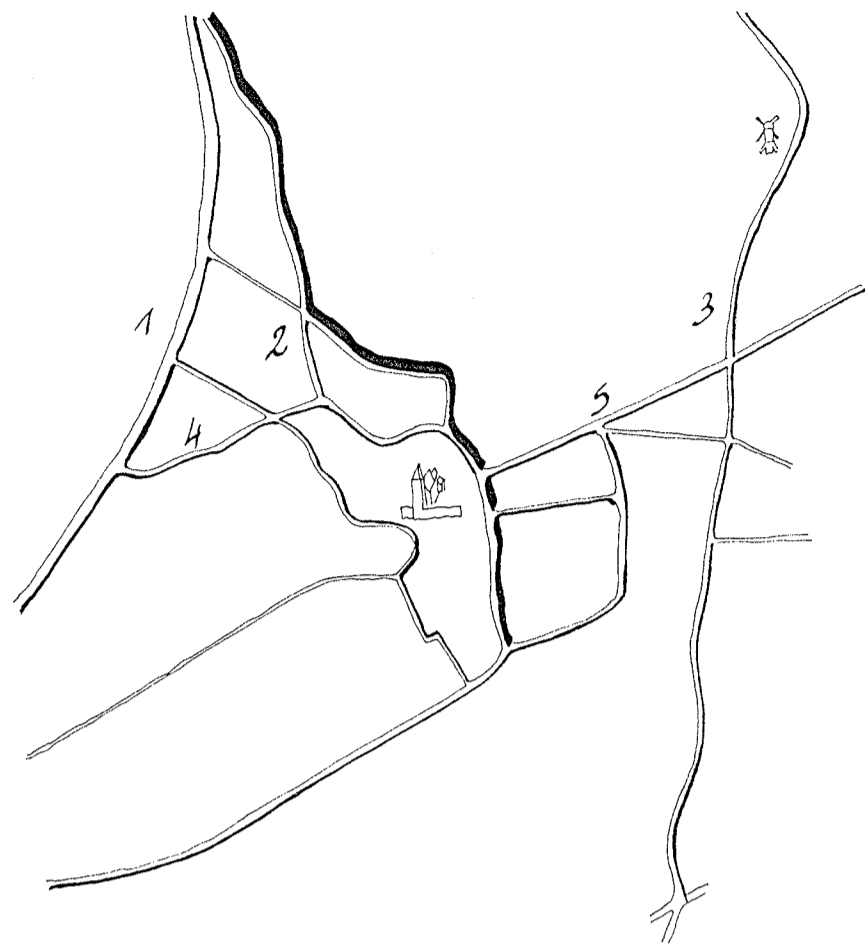
Ce même document montre les liaisons qui existaient, avant que la création de la voie de chemin de fer ne vienne les contrarier, entre Templemars et Wattignies:

- Par le chemin de l'Amiteuse
- Par la rue du Rouge-Bouton

Une autre liaison d'ordre symbolique existait entre le château de Wattignies et l'église de Templemars. Le clocher de l'église est dans la perspective de la drève du château bornée encore aujourd'hui à chacune de ses extrémités par deux piliers.



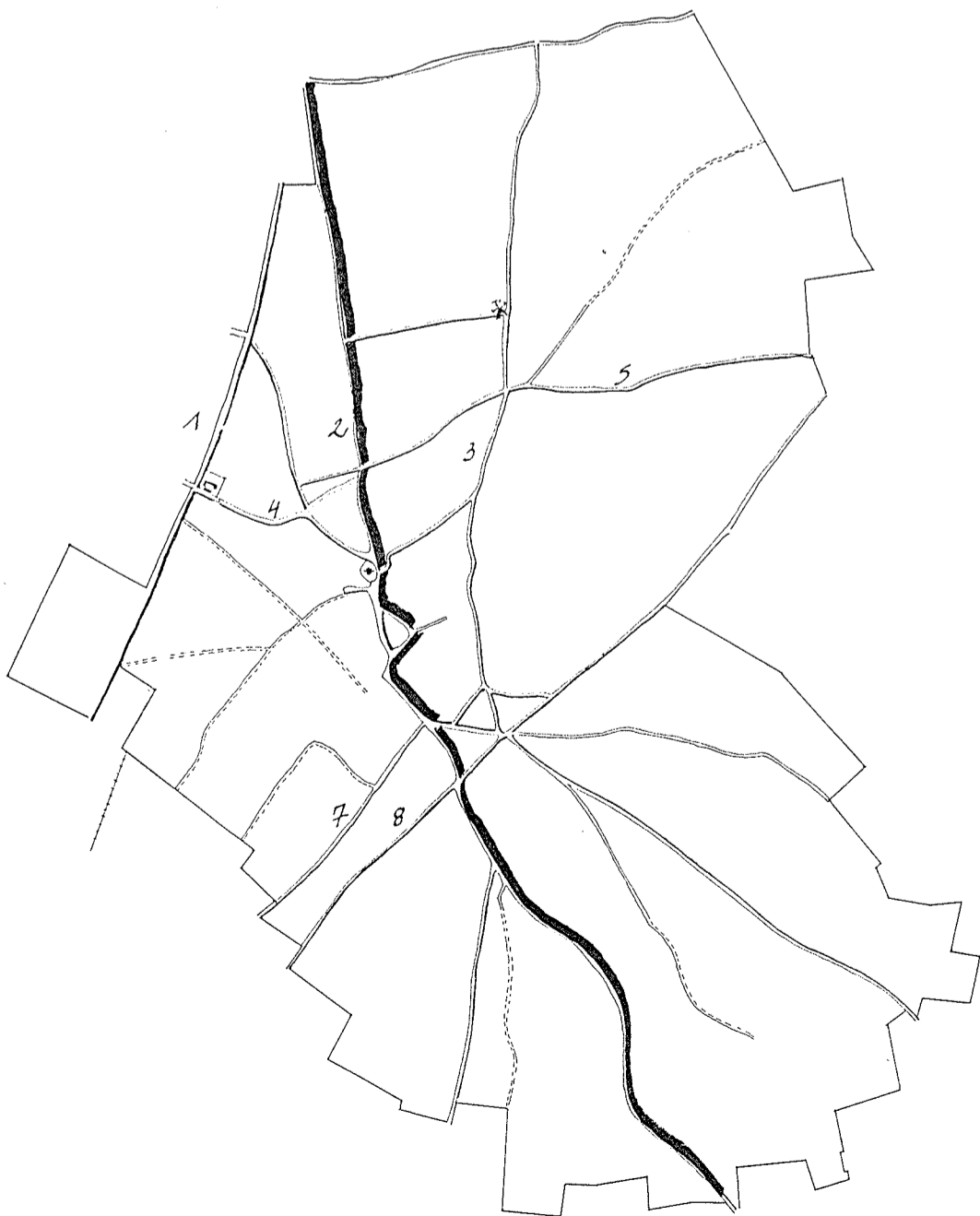
EVOLUTION DE LA STRUCTURE VIAIRE DE 1733 A NOS JOURS



1) Evolution dans la dénomination des rues

1	
Route de Seclin à Lille	1704
Chemin d'Arras à Lille	1811
Chaussée d'Arras à Lille	1857
Route Nationale du Havre à Lille	1932
Route Nationale n° 25	1983
2	
Chemin de carrières menant de Lille à Templemars	1704
Chemin de Templemars à l'Amiteuse	1811
Chemin d'intérêt communal n° 94	1932
Rue Potière / Rue Jules Guesdes	1964
Rue Jules Guesdes	1983
3	
Chemin de Templemars à Ferrières	1911
Rue du Chevalier de la Barre	1983
4	
Chemin du Rouge Bouton	1811
Rue Wattrelot	1983
5	
Chemin des crêtes	1811
Chemin de l'Amiteuse à Fâches / Chemin des crêtes	1857
Rue Jean Mermoz / Chemin des crêtes	1983
6	
Chemin du puvinage	1811
Rue Maria-Mulier	1964
7	
Chemin flamand de Seclin à lesquin	1811
Chemin Wallart	1932
Rue Voltaire	1983

1811



Aux siècles précédents, le nom des rues décrit le site géographique.

Ex : de Seclin à Templemars, de Templemars à Ferrières.

Ou le paysage

Ex : Chemin des Crêtes, ou chemin des Bois.

Les tracés sont directifs et orientés d'un lieu à l'autre

Ex : Le clocher de l'église de Templemars est dans la perspective de la drève du château de Wattignies

A notre époque.

C'est le découpage des parcelles au sein des lotissements qui décide de la création et du tracé des rues.

En conséquence les rues nouvelles ne sont pas toujours correctement reliées à la structure viaire existante et, sans en respecter la hiérarchie, la rendent inutilement complexe, truffée d'impasses, de boucles autonomes.

1857



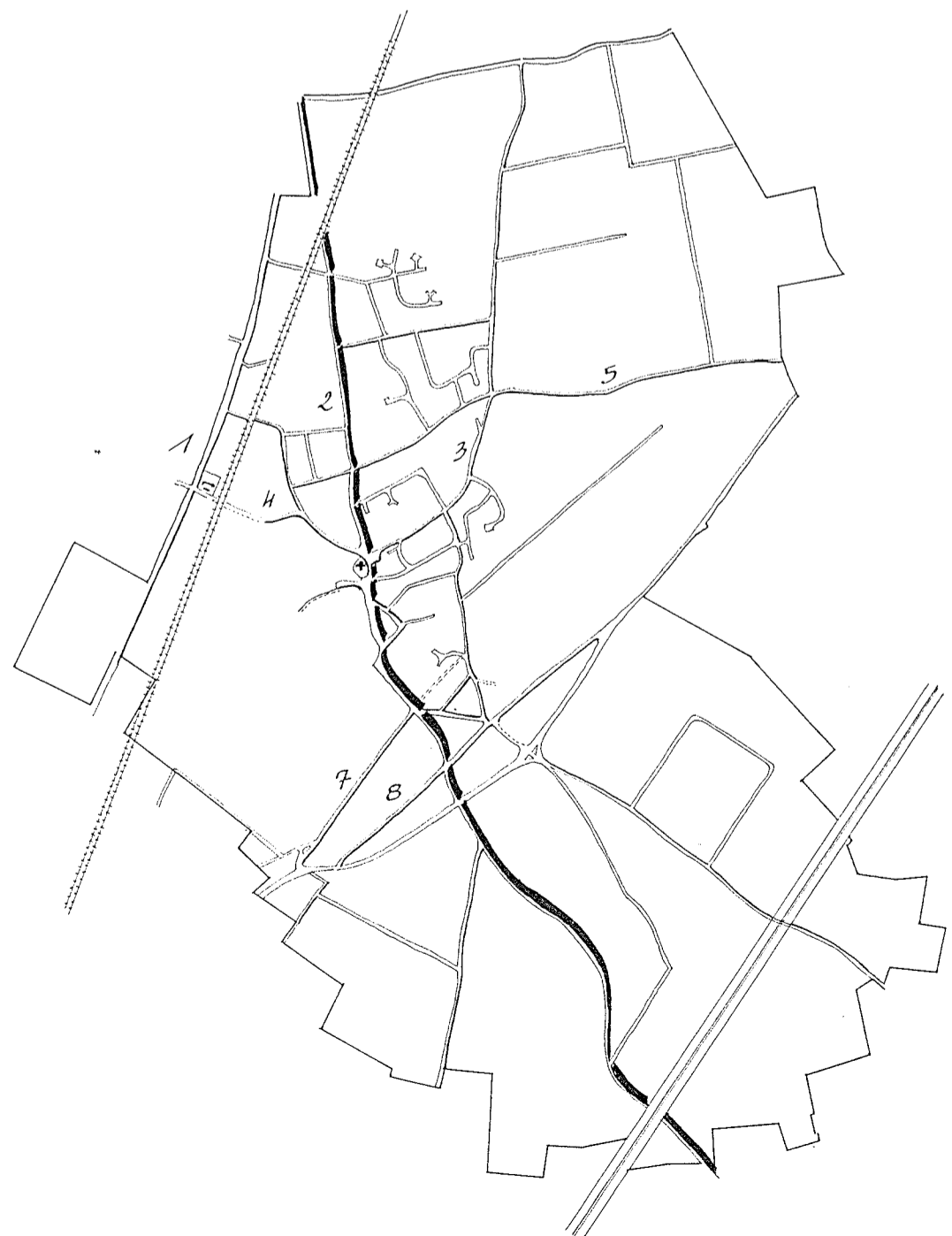
1964

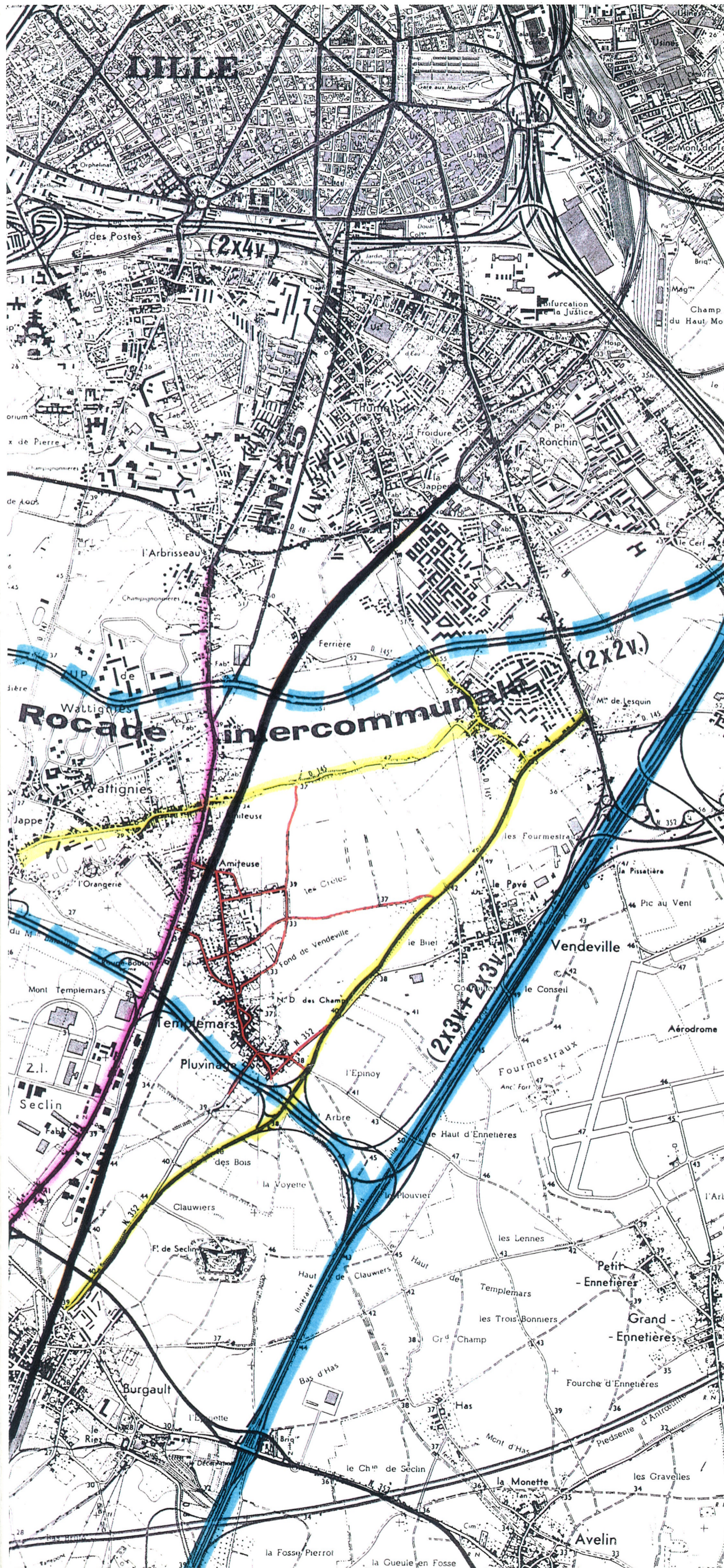


1932



1983





SCHEMA DE RESEAU DES VOIES DE CIRCULATION

Templemars est bordé par :

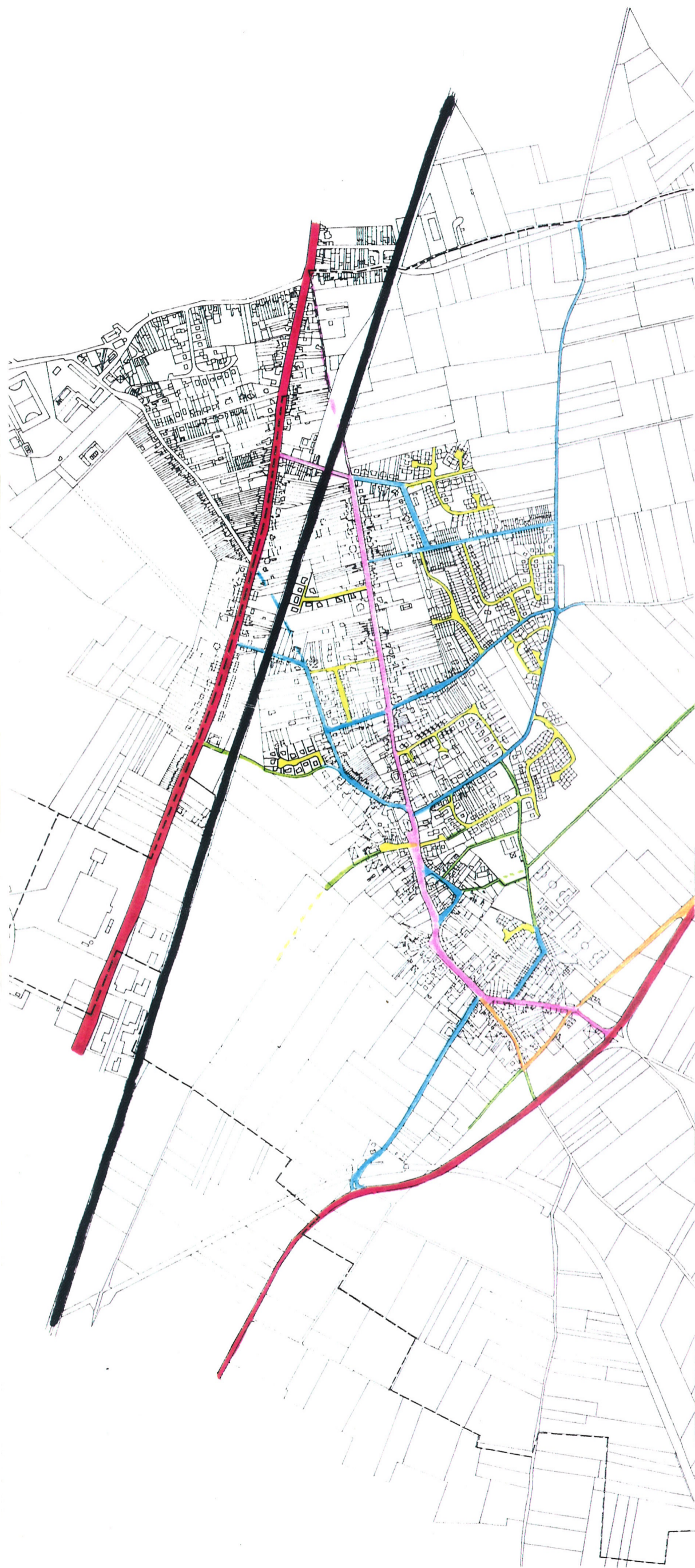
- la voie de chemin de fer PARIS /LILLE
- l'autoroute du Nord
- la rue nationale frontière avec WATTIGNIES
- l'aéroport de LESQUIN
- la N 352
- la D 145

et dans le futur s'ajouteront:

- la rocade sud
- la rocade intercommunale au nord

Située entre deux échangeurs autoroutiers , celui de Lesquin et celui de seclin (qui dessert la zone industrielle), Templemars se trouve être à l'écart du transit automobile. Les flux de circulation majoritaires sont ceux des templemarois qui entrent et sortent de leur ville

HIERARCHIE DES VOIES DE CIRCULATION



RESEAU DE TRANSIT

Il est formé par la rue Nationale, frontière entre Wattignies et Templemars, large voie qui reçoit deux rues appartenant l'une au réseau primaire, (Surry) , l'autre au réseau secondaire, (Wattrelot) toutes deux de dimension étroite et franchissant le chemin de fer.

RESEAU PRIMAIRE INTERNE

Il est composé d'une seule voie linéaire entre les deux entrées nord et sud de la ville, faite de deux grandes séquences.

La première, au sud, est la plus ancienne et se trouve formée de sous-séquences discontinues et de largeur variable. La seconde, au nord, rectiligne et plus large, vire brutalement au niveau de la gare vers Wattignies.

C'est le long de cette rue que sont regroupés les équipements et les rares commerces.

RESEAU SECONDAIRE

Les différentes rues qui lui appartiennent sont toutes l'héritage de la structure viaire ancienne. Le bâti est plutôt dense à proximité de son raccordement avec le réseau primaire et s'éclaircit en s'en éloignant.

RESEAU RESIDENTIEL

Voies récentes aménagées lors de la création de lotissements, la plupart (sauf deux) à partir du réseau secondaire, qui, se raccordant directement sur le réseau primaire, génèrent des rapports brutaux d'espaces.

RESEAU PIETONNIER

Anciens chemins d'exploitation agricoles

1811



EVOLUTION DU TISSU URBAIN DE 1811 A NOS JOURS

1811

Comme le plan d'assemblage de Templemars et des communes avoisinantes de 1811 le révélait déjà, l'urbanisation de la ville s'est faite entre les deux carrefours au sud de la ville et à hauteur de l'église.

1857

Création d'une voie de chemin de fer

Extension du bâti presque nulle.

1932



1932

La ville se développe linéairement.

Densification du bourg et constructions rue Jule Guesde (rue du Chemin d'intérêt communal)

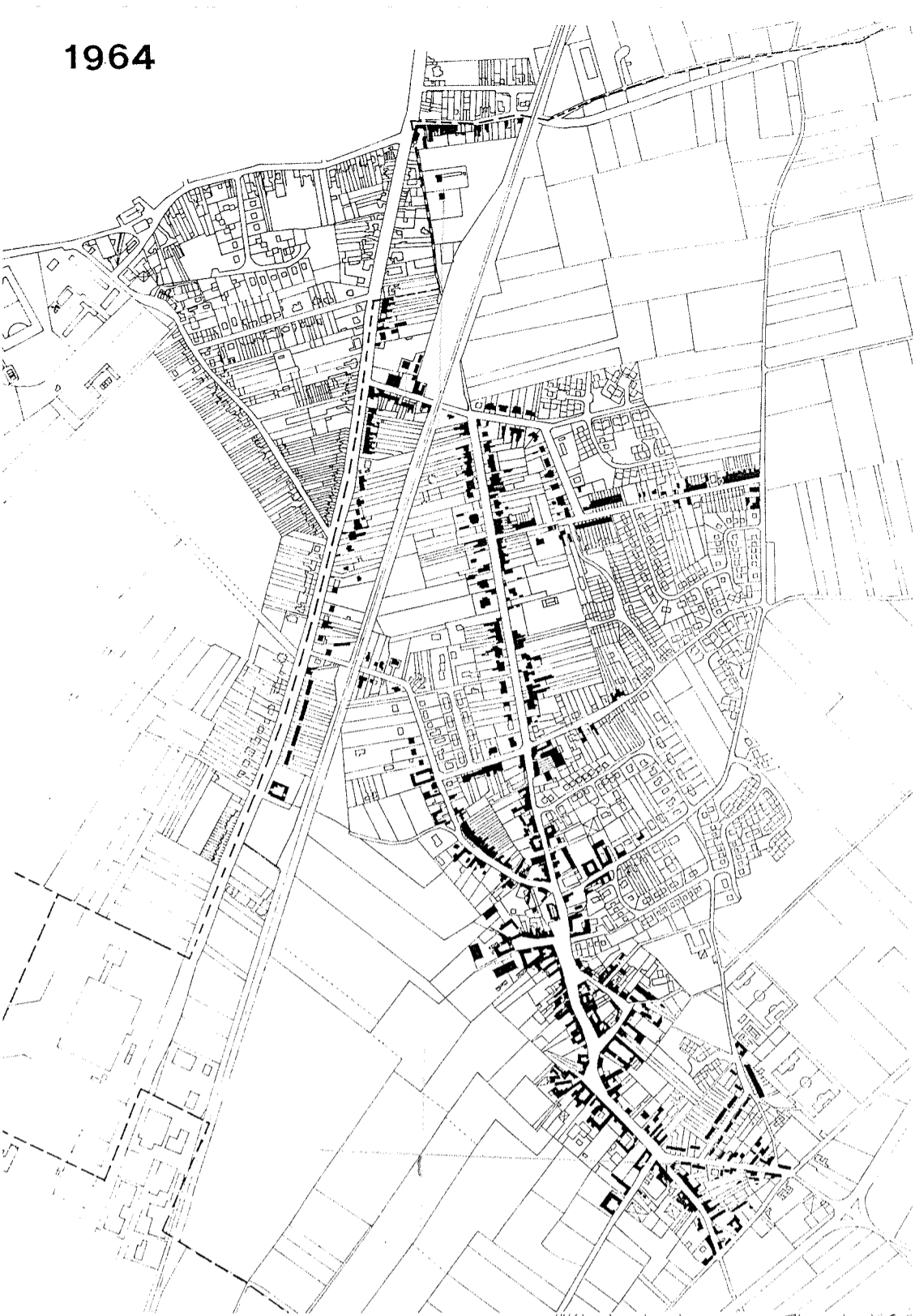
Maisons "ouvrières" rue Hornain (ancien chemin de l'exploitation). Situation explicable par la présence de terrains rendus disponibles par la disparition d'un ancien moulin.

Densification du bâti entre la gare et Wattignies.

Densification du bâti rue du Rouge-Bouton (une des voies les plus anciennes) avec des maisons étroites en bande

Création de la voie de chemin de fer de Templeuve.

1964



1964

Extension de l'habitat "social" , rue Hornain et rue Vasseur.

1983



1983

L'extension du territoire bâti s'effectue en épaisseur vers l'Est par l'adjonction de lotissements, contenus dans la moitié nord par le chemin de Templemars à Ferrières et débordant à partir du carrefour avec le chemin de la Chapelle.

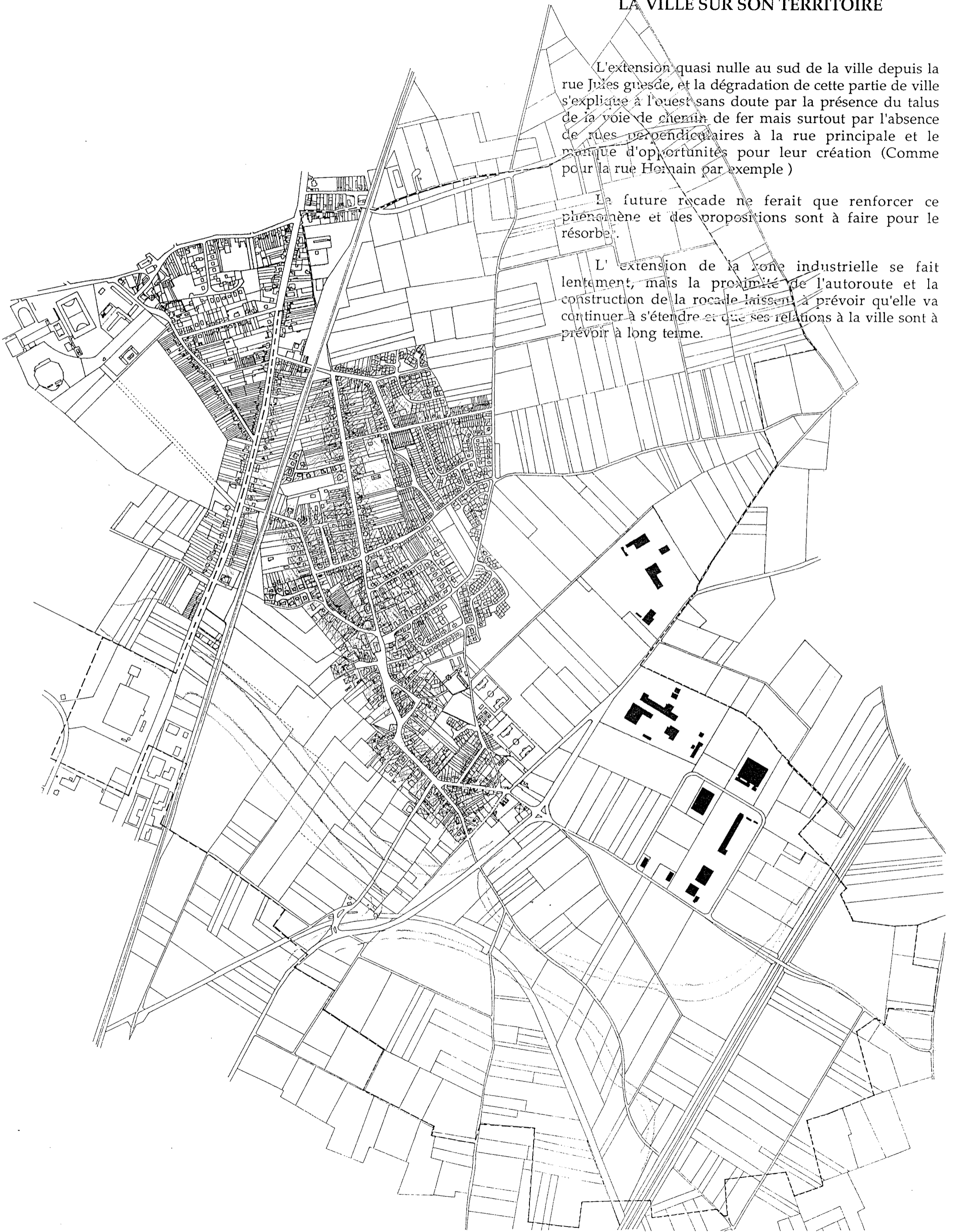
Deux petits lotissements sont créés derrière la mairie et rue du Rouge-Bouton.

LA VILLE SUR SON TERRITOIRE

L'extension quasi nulle au sud de la ville depuis la rue Jules Guesde, et la dégradation de cette partie de ville s'explique à l'ouest sans doute par la présence du talus de la voie de chemin de fer mais surtout par l'absence de rues perpendiculaires à la rue principale et le manque d'opportunités pour leur création (Comme pour la rue Hermain par exemple)

La future rocade ne ferait que renforcer ce phénomène et des propositions sont à faire pour le résorber.

L'extension de la zone industrielle se fait lentement, mais la proximité de l'autoroute et la construction de la rocade laissent à prévoir qu'elle va continuer à s'étendre et que ses relations à la ville sont à prévoir à long terme.



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT GENERAL

Assurer des liaisons faciles avec Wattignies et la rue nationale.

-En prolongeant la rue Jules Guesde au-delà de la gare et en organisant un carrefour avec la route de Vendeville et la rue vers le square de l'Amiteuse à la hauteur du passage sous la voie de chemin de fer.

Accompagner ces aménagements d'infrastructure par la construction de logements ou d'équipements.

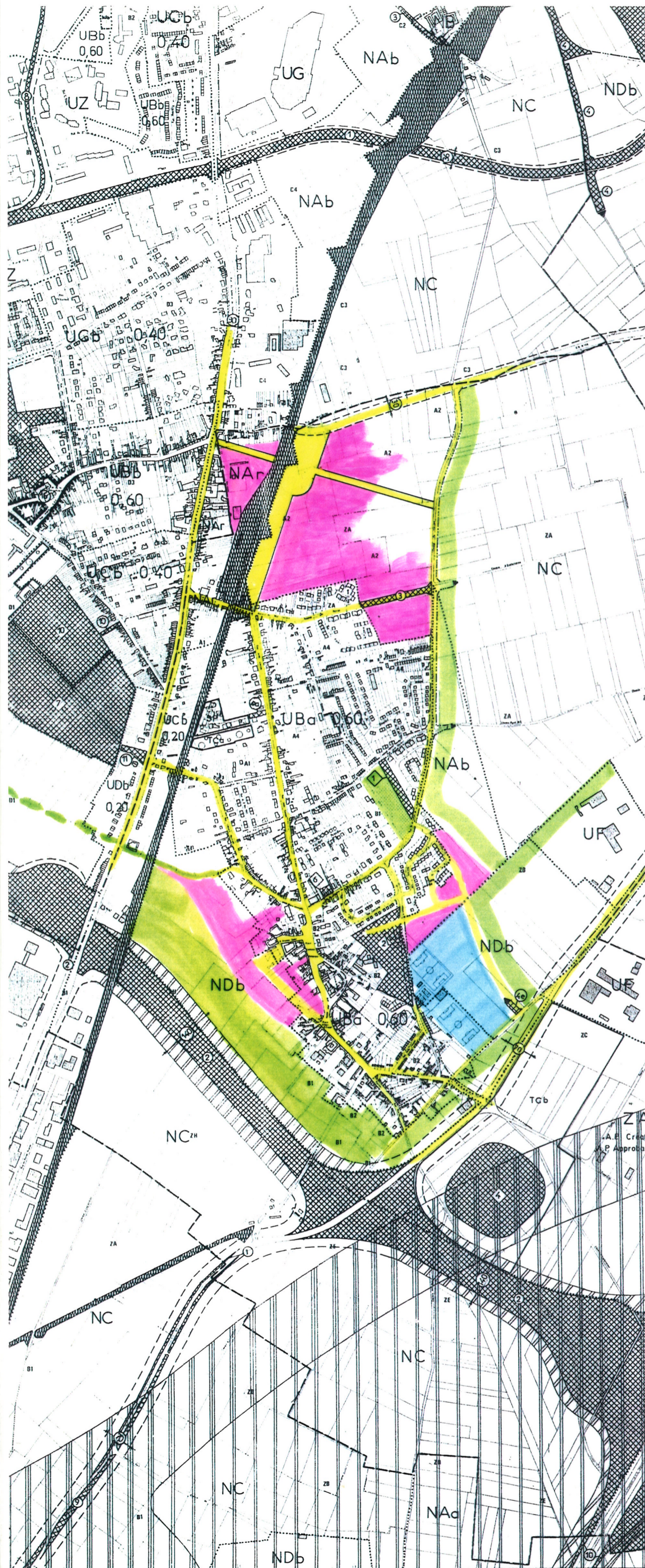
Restructurer l'îlot frontière entre les deux villes, et aménager le square de l'Amiteuse. (le projet à l'étude d'une école pour handicapés sur un terrain appartenant à l'office d'H.L.M. rend urgente cette réflexion).

Développer le bourg au sud de la ville pour permettre de recomposer des espaces centraux publics, en élargissant la frange bâtie ce qui permettra également de redéfinir la façade de la ville face à la future rocade, aménager un espace tampon végétal entre-deux. Sans projet, cette zone deviendrait un marécage recueillant les eaux du talus de la rocade, ou le lieu des décharges et des "casses" automobiles.

A terme on peut envisager un ouvrage sous la voie de chemin de fer sur l'ancien chemin de Templemars à Bargues qui raccorderait le centre de Templemars à Wattignies, (fût-il seulement pédestre ou cyclable) qui prendrait toute son importance lors du développement de cette partie de ville.

Assurer la restructuration de la zone sud-est de la ville, avec ses activités scolaires et sportives à étendre et desservir, l'établissement d'une liaison entre elles et le bourg. Définir l'échelle du maillage automobile pour restructurer le réseau viaire.

Proposer l'aménagement de la zone industrielle dans son rapport avec la ville.



PARCELLES AVEC ENJEU POUR LE PROJET URBAIN

- 0- Propriété privée
- 1- Propriété communale
- 2- Début de négociations en vue d'une acquisition par la commune
- 3- En bonne voie d'acquisition par la commune
- 4- Réserve au POS
- 5- Espace vert en co-propriété
- 6- Communauté Urbaine de Lille
- 7- Demande d'acquisition d'un propriétaire privé
- 8- Appartenant à l'évêché
- 9- Espace vert Office CUDL Lille : gestion communale
- 10- Propriété Batir
- 11- Propriété SAHEM

EQUIPEMENTS PUBLICS

GARE S.N.C.F.

POSTE
MAIRIE

CIMETIERE

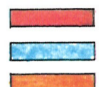
ECOLE
SALLE LEMAHIEU
SALLE DES FETES
EGLISE St MARTIN

ECOLES

TENNIS
SALLE DE SPORTS

TYPES DE BATI

FERMES
MAISONS EN BANDE 1932/1964
LOTISSEMENTS ANNEES 1970



SITUATION DE L'ECOLE

C'est un bel exemple de la distorsion existante entre le tissu urbain ancien et les constructions récentes de la commune. Leurs relations sont malaisées et il n'existe pas de réelle desserte automobile de l'école, ni des terrains sportifs. Le garage des véhicules d'incendie se situe sur le chemin de la chapelle destiné à rester piétonnier.

L'extension de l'école doit être l'occasion de repenser la définition des accès piétons et automobiles autour de l'école et l'organisation de stationnements.

C'est dans cette partie de la ville qu'il faut restructurer le réseau routier, créer des voies pour la distribution des équipements, rattacher au réseau ancien les voies internes aux lotissements, interrompus arbitrairement.

A cette occasion, le statut et l'aménagement du terrain réservé au P.O.S. pour un équipement, situé entre l'école et les espaces sportifs doivent être étudiés.



LE CIMETIERE

Au coeur de l'urbanisation récente, c'est une enclave à tous vents, traversée ou longée par les rivières. Son abandon est d'autant plus frappant que, de la rue Mermoz, on l'aperçoit, dans une vision plongeante, par-delà la friche destinée à son agrandissement.



LA QUESTION DU CENTRE ET DES ESPACES PUBLICS

Les équipements publics de Templiers sont
épars sur son territoire

La mairie et la poste

La mairie occupe une ancienne maison
légèrement en retrait sur la rue Jules Guesde. La question est de savoir
si un simple réaménagement de ses abords peut lui conférer une image
à la hauteur de sa fonction et permettre de rendre son jardin
effectivement public, alors que son accès est aujourd'hui confidentiel.
Elle est voisine de la poste trop petite qui
n'a pas non plus d'espace de dégagement.

Le parking latéral qui les dessert a comme
limite le pignon aveugle de la poste et le jardin privé d'une maison
lotie, qui empêche tout développement d'un espace public autour de
la mairie et de son jardin.

Peut-on donc améliorer le caractère public
du lieu ou n'est-il pas préférable de garder ces équipements pour des
activités sociales qui pourraient mieux tirer parti de la présence du
jardin. Exemple: Maison des associations, maison des jeunes, maison
des arts.....?

Cet ensemble est par ailleurs situé à 500 m de
la place de l'église et des principaux commerces

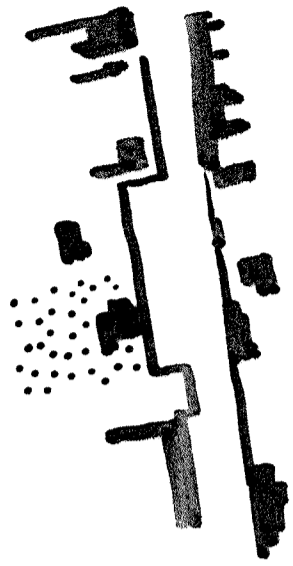
La place de l'église

Elle n'est pas à proprement parlé une place,
c'est un espace élargi de la rue Jules Guesde. Tel quel il est insuffisant
pour les rassemblements, les fêtes foraines, les marchés...

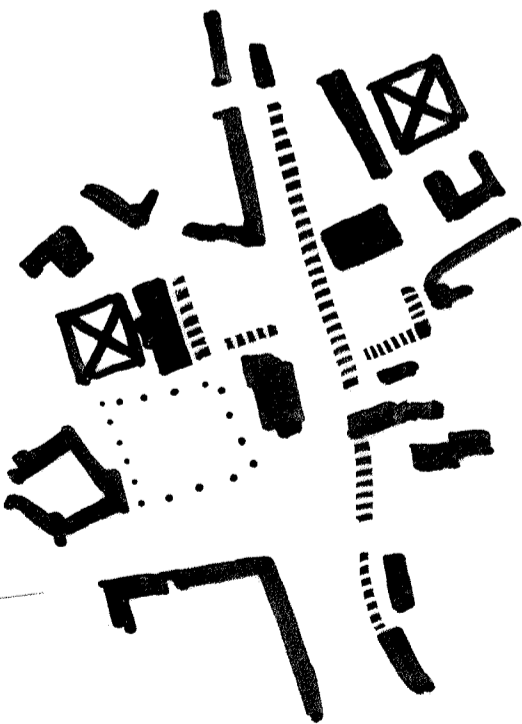
La salle des fêtes est au delà de cet espace,
sans dégagement pour son accès.
Derrrière la salle des fêtes, des terrains se
libèrent avec le déménagement de l'école et le rachat de parcelles.
Malheureusement la façade de ces terrains correspond à une séquence
des plus étroites de la rue Jules Guesde, et le niveau de ces parcelles
est nettement supérieur au niveau du trottoir, d'où la difficulté
d'ouvrir ce lieu sur l'espace public de la rue.

La réhabilitation et la création d'une salle
de spectacle autour de l'ancienne salle paroissiale devrait être
l'occasion de libérer de l'espace entre l'église et la rue Étienne Dolet.
Un autre espace central est disponible entre
la salle des fêtes et l'église. Faut-il lui garder son statut actuel de
parking, l'aménager en place ou le bâtir?





Si le parti de maintenir à court terme ou bien définitivement la mairie à cet emplacement est pris. Il faudrait organiser l'espace public devant la mairie, en l'agrandissant et en lui annexant le parking.



- Définition d' un programme pour les parcelles de l'ancienne école.
Aménagement de l' espace frontal devant l' école et la salle des fêtes
- Aménagement de l' espace devant le monument aux morts et la salle Lemahieu.
- Aménagement du parking : plantations, murets de soutènement...
- Politique urbaine à mener pour agrandir l'espace public autour de l' église
- Constitution de la façade de la place
 - Auvent en prolongement du corps de ferme,
 - abritant, abri de bus, cabine téléphonique..., murets de clôture en remplacement des clôtures végétales devant les jardins.
 - Déplacement du transformateur.



Prolongement de la rue Jules Guesde, au delà de la gare.
Liaison vers la route de Vendeville, et vers la rue Nationale.

Urbanisation et restructuration de l'îlot de l' Amiteuse



RUPTURE URBAINE ENTRE TEMPLEMARS ET WATTIGNIES

Elle résulte de la coupure créée, à l'extrémité nord de la ville, là où la voie de chemin de fer rejoint la rue Jules Guesde

Ce croisement à angle aigu rend difficile tout aménagement de l'espace triangulaire autour de la gare.

La rue principale s'arrête brutalement sur la gare. La liaison entre les deux villes est dangereuse, qui, après un virage à angle droit, et empruntant un passage à niveau particulièrement étroit, débouche brutalement et sans visibilité sur la rue nationale.

Quant à la route venant de Vendeville, après le chemin de fer, elle se rétrécit et en face, la rue de Reims est en sens interdit. Il faut alors emprunter la rue Montesquieu, parallèle et toute aussi étroite. (A terme, cette difficulté de circulation devrait croître puisque le plan d'occupation du sol, inscrivant une réserve foncière de 30 m pour l'élargissement du C.D. 145 accentuera les disparités de gabarit des voies.)

Le chemin de l'Amiteuse est devenu une desserte d'entrepôts et donne sur des arrières de bâtis de qualité médiocre avant de déboucher très largement sur la rue nationale, dans un vide appelé pompeusement square de l'Amiteuse, et qui n'est que la desserte d'une batterie de garages.

POLITIQUE DE PLANTATION



TYPE 1 : BOIS - BOSQUET



TYPE 2 : TRAME - BOCAGERE



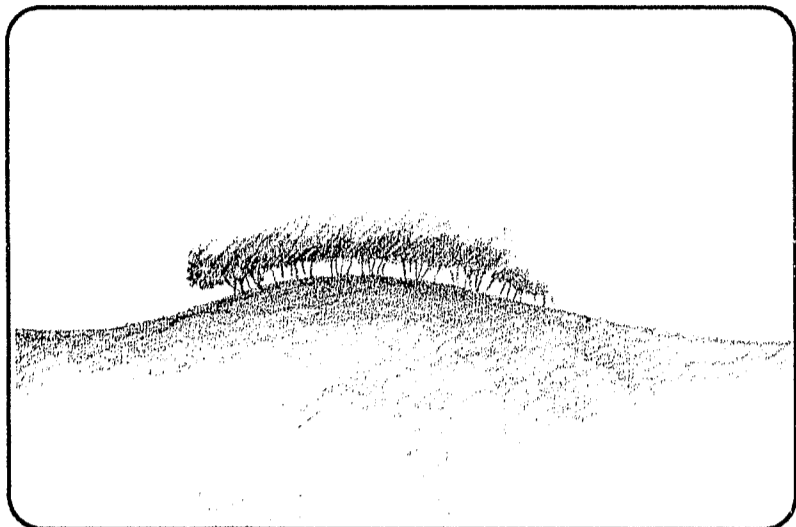
TYPE 3 : ALIGNEMENT
LIMITE VILLE CAMPAGNE



TYPE 4 : ALIGNEMENT C.D.



TYPE 5 : TRAME VEGETALE DANS
LA ZONE INDUSTRIELLE



LA LOGIQUE D'IMPLANTATION

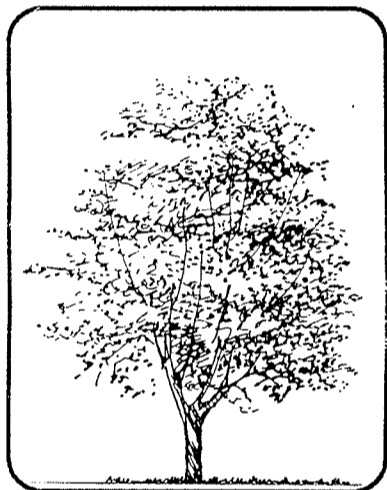
TYPE 1 BOSQUETS ET BOIS

OBJECTIFS

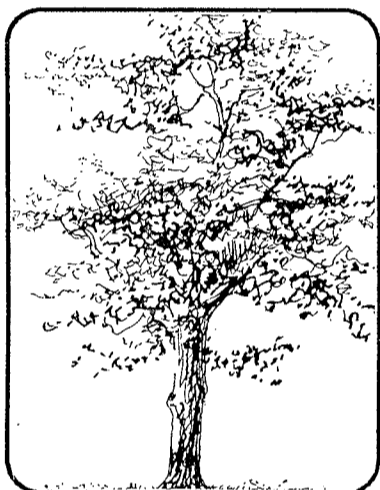
Assurer une structure forte du paysage pour les futurs aménagements de loisir (golf).
Renforcer les lignes de force du paysage actuel (en particulier le relief).

PRINCIPES

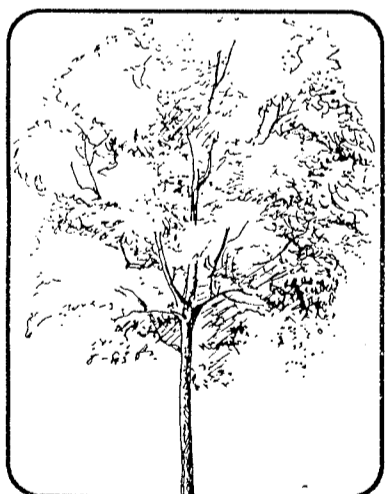
Plantation de type forestière avec effet de lisière.



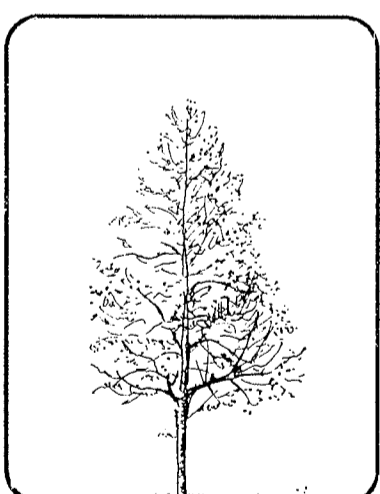
Charme



Chêne pédonculé



Frêne



Merisier

LES ESSENCES DE BASE

ESSENCES

Boisement :

- charme
- chêne pédonculé
- frêne élevé
- merisier

Carpinus betulus
Quercus pedunculata
Fraxinus excelsior
Prunus avium

Lisières :

- érable champêtre
- groseiller rouge
- noisetier

Acer campestre
Ribes rubrum
Corylus avellana



Haie bocagère

TYPE 2 TRAME BOCAGERE

OBJECTIFS

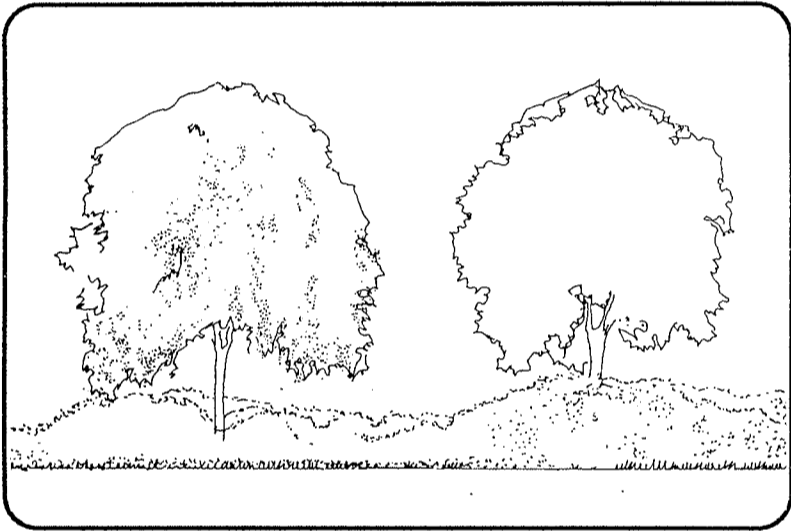
Reconstituer une frange urbaine de qualité par le traitement d'un espace "délaissé" entre les arrières des bâtiments et la voie nouvelle.

PRINCIPES

Plantation d'une structure bocagère composée de :

- haies avec arbres de haut-jet
- petites parcelles boisées en limite d'urbanisation

Le système peut facilement être mis en œuvre au cours du remembrement qui accompagnera le projet de rocade (2% des terres remembrées peuvent être acquises par la commune pour réaliser ce type d'aménagement).



Haie bocagère

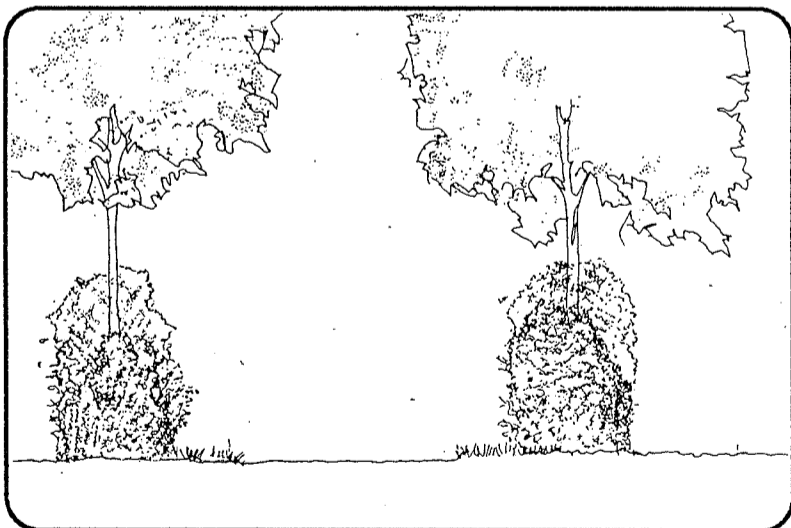
ESSENCES

Haies :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| - charme | <i>Carpinus betulus</i> |
| - cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguineum</i> |
| - érable champêtre | <i>Acer campestre</i> |
| - frêne élevé | <i>Fraxinus excelsior</i> |
| - fusain | <i>Evonymus europaeus</i> |
| - prunellier | <i>Prunus spinosa</i> |

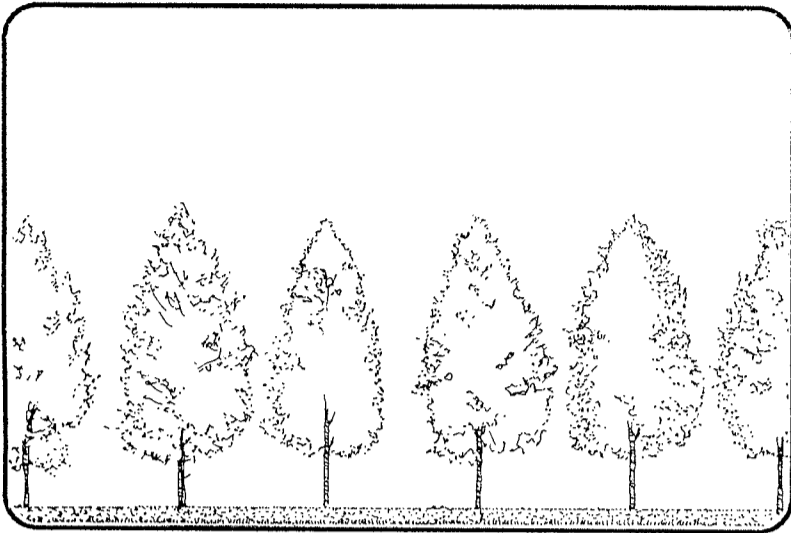
Arbres :

- | | |
|-------------------|----------------------------|
| - charme | <i>Carpinus betulus</i> |
| - chêne pédonculé | <i>Quercus pedunculata</i> |
| - frêne élevé | <i>Fraxinus excelsior</i> |
| - merisier | <i>Prunus avium</i> |



Coupe chemin rural

TYPE 3
ALIGNEMENT EN FRANGE URBAINE



Merisier sur haie de charme 1 / 500

OBJECTIFS

Matérialiser à l'échelle de perception du paysage le tracé du chemin qui sert de limite franche entre l'urbanisation et l'espace agricole.

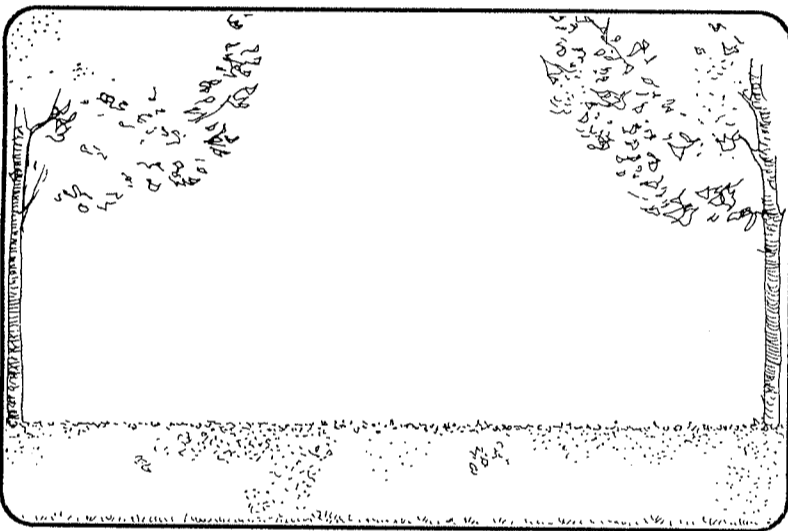
PRINCIPES

Traitement unilatéral du chemin par un alignement d'arbres tige soulignés d'une haie taillée.

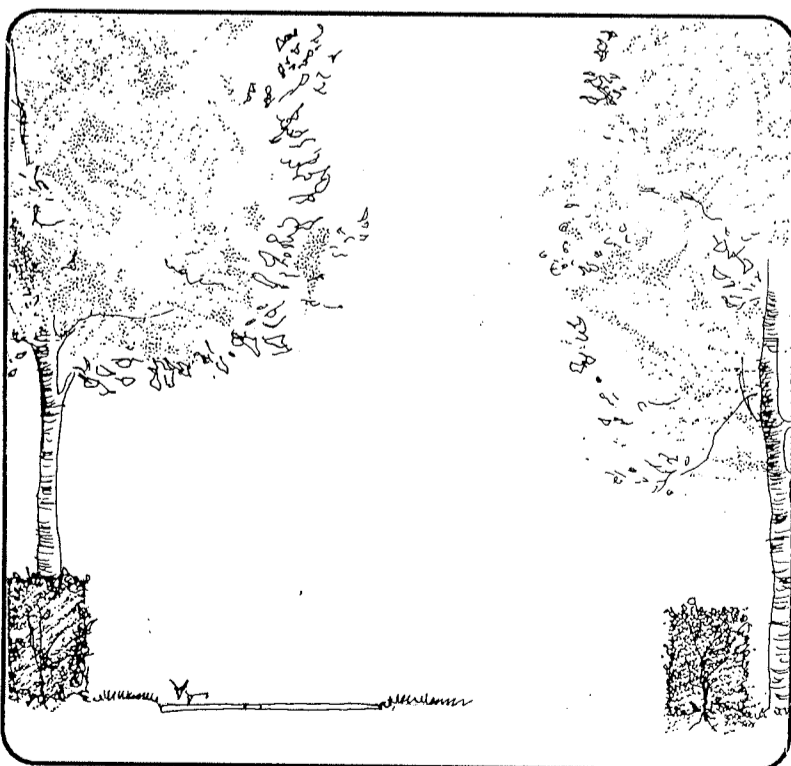
ESSENCES

Haies : charme *Carpinus betulus*

Arbres : merisier *Prunus avium*

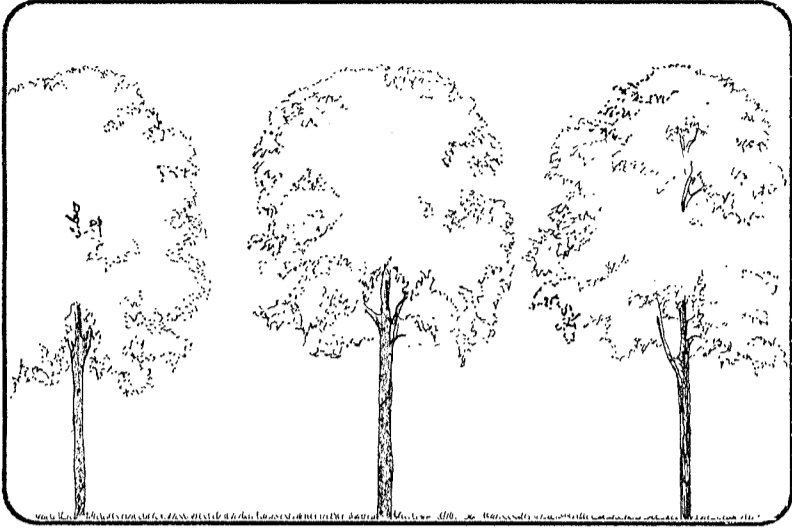


Merisier sur haie de charme 1 / 100



Coupe 1 / 100

**TYPE 4
ALIGNEMENT SUR C.D.**



Elévation 1 / 500

OBJECTIFS

Marquer le CD dans sa traversée de la commune par une présence végétale, propre à renforcer la lisibilité de la route dans le paysage.

PRINCIPES

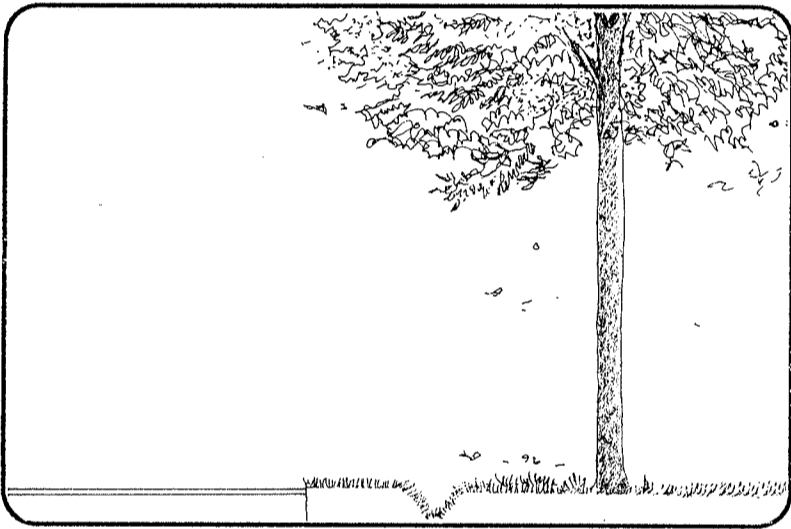
Double alignement, de part et d'autre de la voie suivant les caractéristiques des abords, c'est-à-dire entre 2 et 4 mètres de la limite de la chaussée.

Espacement entre deux arbres : 20 m.

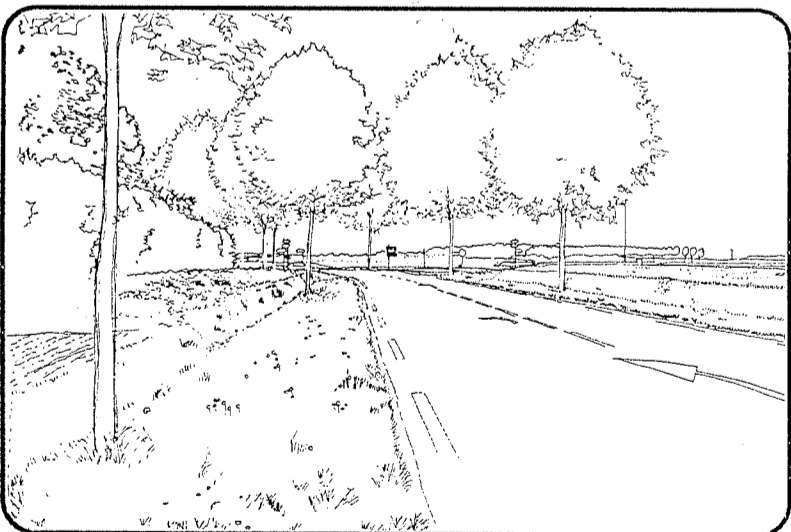
ESSENCES

Frêne commun

Fraxinus excelsior

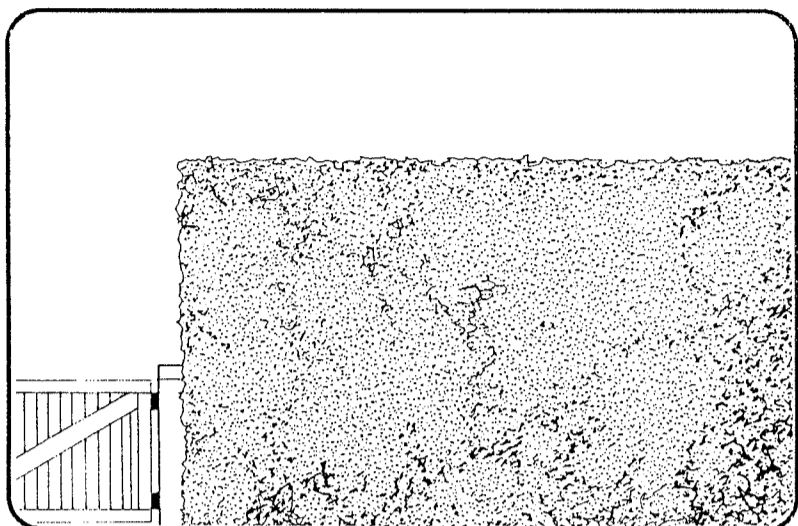


Coupe 1 / 100

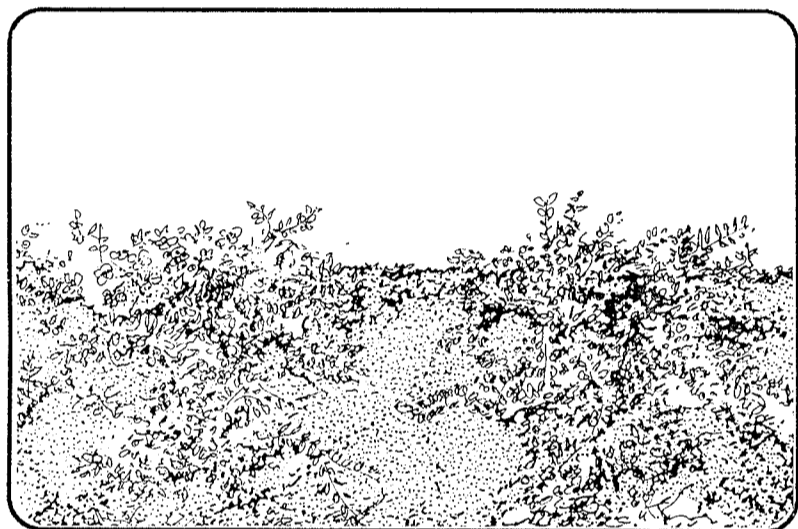


Simulation

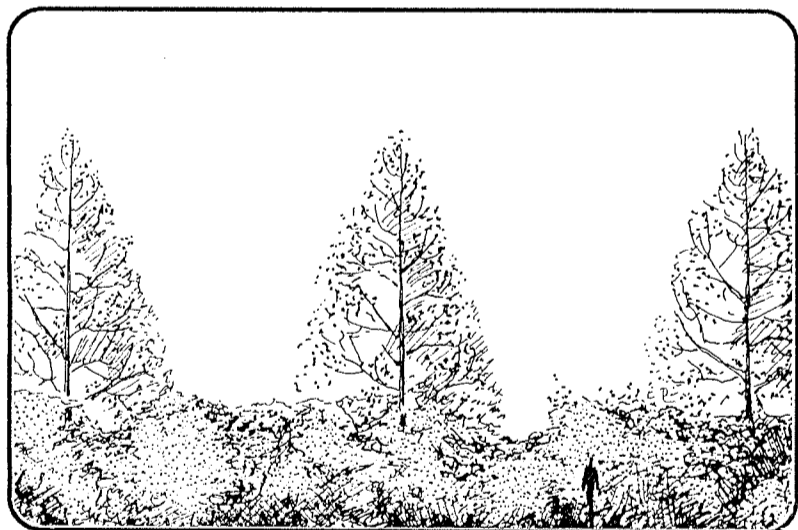
**TYPE 5
TRAME VEGETALE
DE LA ZONE INDUSTRIELLE**



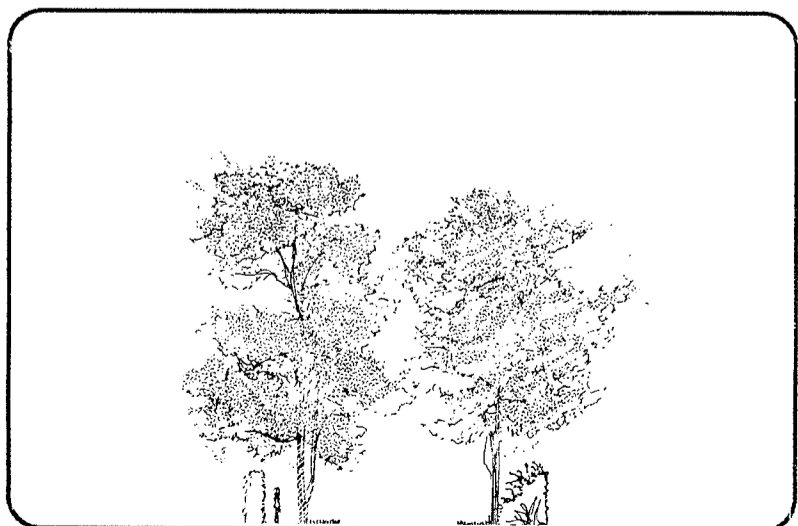
Haie taillée



Haie libre



Haie brise-vent



Coupe

OBJECTIFS

Créer un maillage qui structure le paysage de la zone industrielle. Les plantations induisent une cohérence dans le schéma d'implantation des différentes entreprises et améliorent l'image générale de la zone.

PRINCIPES

- plantation d'alignement sur les voies d'accès,
- plantation de haies taillées ou libres en façade de parcelle,
- plantation de bandes boisées en fond de parcelle et autour des zones de dépôt.

ESSENCES

Alignement :

- charme *Carpinus betulus*

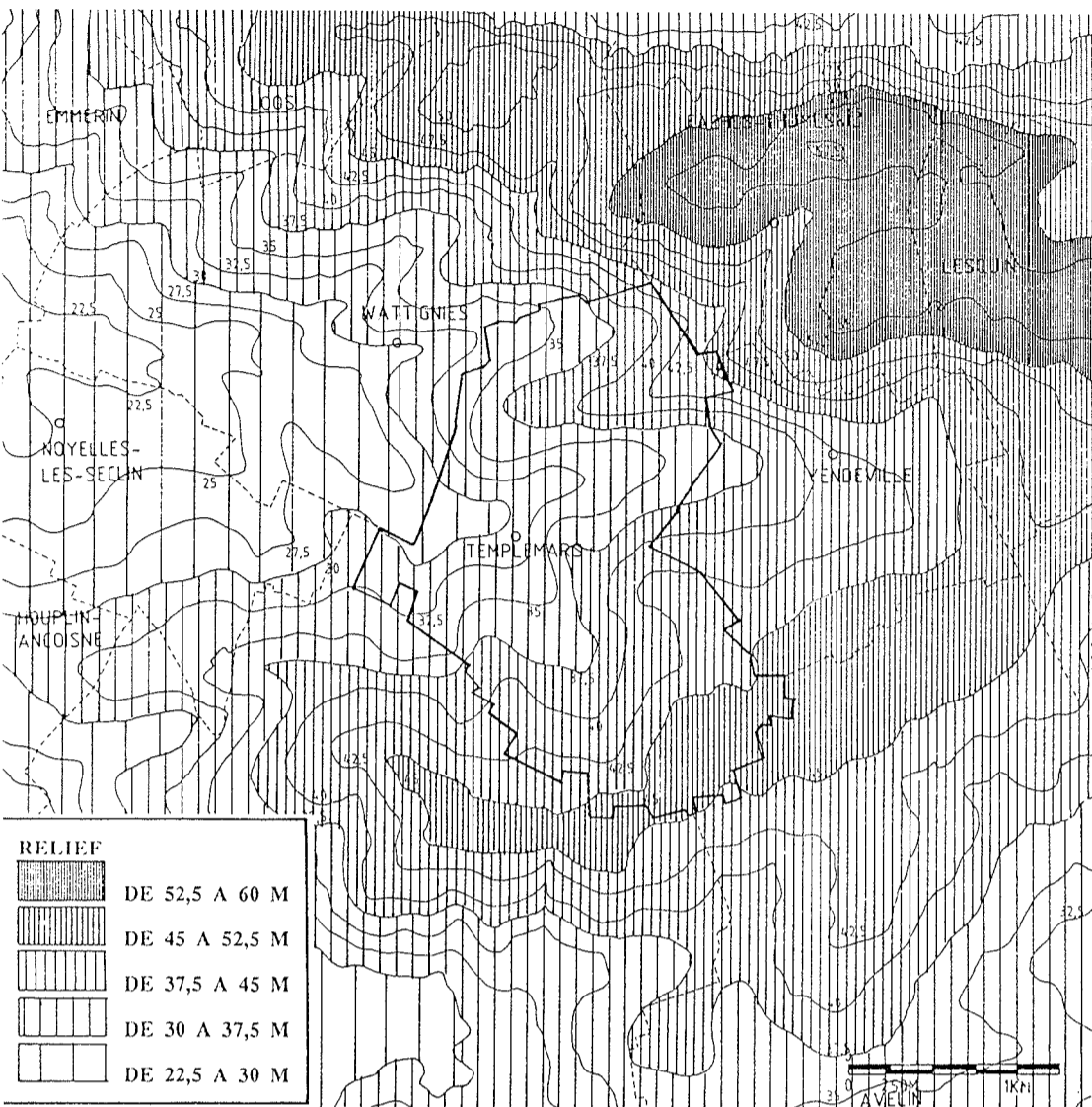
Haies taillées ou libres :

- charme *Carpinus betulus*
- cornouiller sanguin *Cornus sanguineum*
- érable champêtre *Acer campestre*
- prunellier *Prunus spinosa*

Haies brise-vent :

- charme *Carpinus betulus*
- chêne pédonculé *Quercus pedunculata*
- érable champêtre *Acer campestre*
- frêne élevé *Fraxinus excelsior*
- merisier *Prunus avium*
- cornouiller sanguin *Cornus sanguineum*
- lierre *Hedera helix*
- noisetier *Corylus avellana*
- prunellier *Prunus spinosa*
- saule marsault *Salix caprea*
- viorne obier *Viburnum opulus*

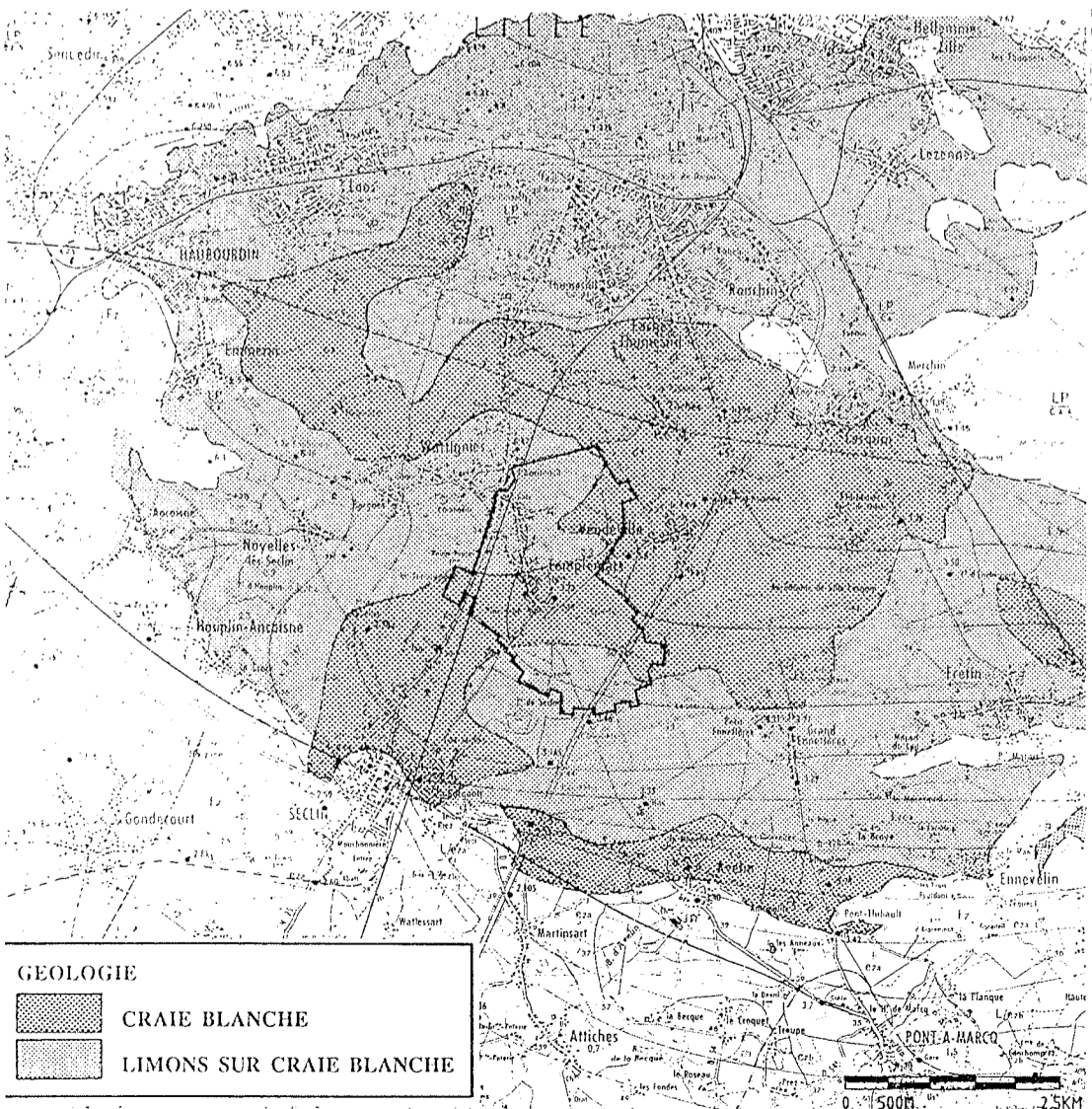
ANNEXES



RELIEF

Le territoire de la commune de Templémars s'inscrit globalement dans une dépression limitée du Nord au Sud, en passant par l'Est, par un croissant de terres plus hautes (Faches, Lesquin, Vendeville). Cette dépression se décompose elle-même en trois petits vallons :

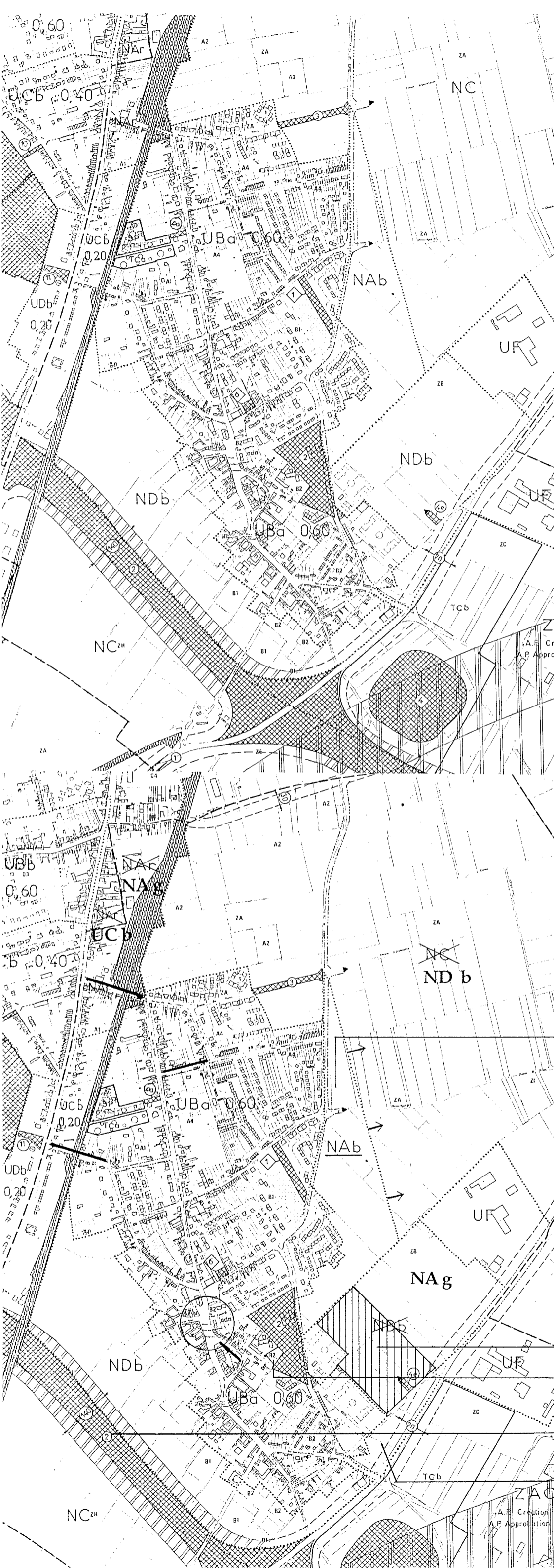
- le premier, à la limite Nord de la commune est orienté Est-Ouest.
- le second, également orienté Est-Ouest marque la direction du développement de Vendeville.
- le troisième, orienté Sud-Est/Nord-Ouest était occupé par un petit cours d'eau autour duquel s'est développé le premier noyau de Templémars.



GEOLOGIE

La carte géologique du secteur est simple: elle montre que le sous-sol de Templémars est composé de craie et de limons recouvrant la craie. La nature du sous-sol détermine le paysage et dans le cas de Templémars, la craie détermine le paysage du Mélantois, vaste plateau agricole.

PLAN D'OCCUPATION DU SOL PROJET DE REVISION



UB a
Zone urbaine de densité élevée affectée essentiellement à l'habitat ,
aux services ainsi qu'aux activités sans nuisance.

UB b
Zone urbaine de densité moyenne affectée essentiellement à l'habitat.

NA b
Zone naturelle peu ou non équipée, réservée à l'extension future de
l'agglomération, qui peut être urbanisée à l'occasion, soit d'une
modification ou de révision de POS , soit de la création d'une zone
d'aménagement concertée, ou de la réalisation d'opérations
d'aménagement ou de construction compatibles avec un aménagement
cohérent de la zone tel qu'il est défini par le règlement.
Elle est réservée à l'implantation de logements, de services,
d'équipements liés au logement et activités sans nuisance

NA g
Il s'agit d'une zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée
ou les installations industrielles , artisanales, les bureaux et les
commerces peuvent être admis à condition qu'ils s'inscrivent dans la
perspective d'une urbanisation ordonnée de la zone et soucieuse de la
meilleure utilisation des terrains.

L'exclusion de la zone du champ d'application de la taxe locale
d'équipement entraîne la réalisation par les constructeurs et
lotisseurs de tout ou partie des équipements publics ou le versement
par eux des redevances correspondant à la réalisation de ces
équipements

NA r
Zone où les nécessités de la protection contre l'existence d'un risque
d'inondation justifie que les occupations et utilisations du sol soient
interdites ou soumises à des conditions spéciales, afin de ne pas
imperméabiliser le sol.

NC
Zone à vocation agricole protégée

ND b
Zones naturelles de protection de l'agriculture et de sauvegarde des
sites et paysages.
Les constructions liées à des activités de loisirs sont autorisées.

TC b
Zone industrielle

Extension de la zone NA b

Inscription d'alignement
rue Louis Sury
rue Augustin Hornain
rue Edouard Watrelot
rue JJ Rousseau

Demande d'un projet spécifique pour la place Delecroix

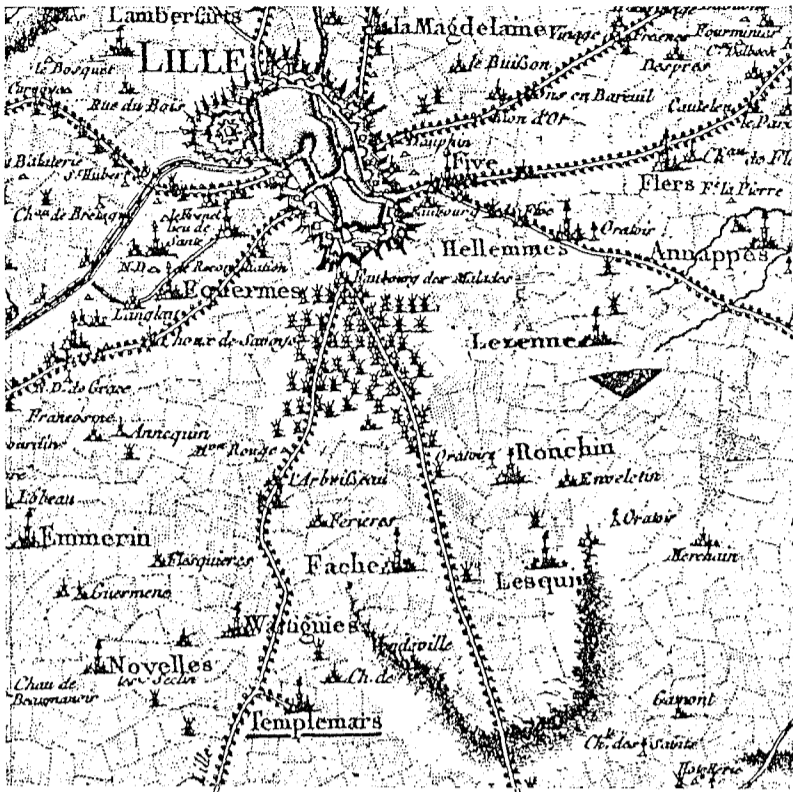
Inscription d'une réserve foncière pour l'extension du complexe sportif

Inscription d'une réserve pour les écoles

Demande de déplacement vers le sud du tracé de la rocade sachant
que son passage sous la voie de chemin de fer ne peut être modifié

TC b!
L'emprise future de la voie ne laisse guère de surface

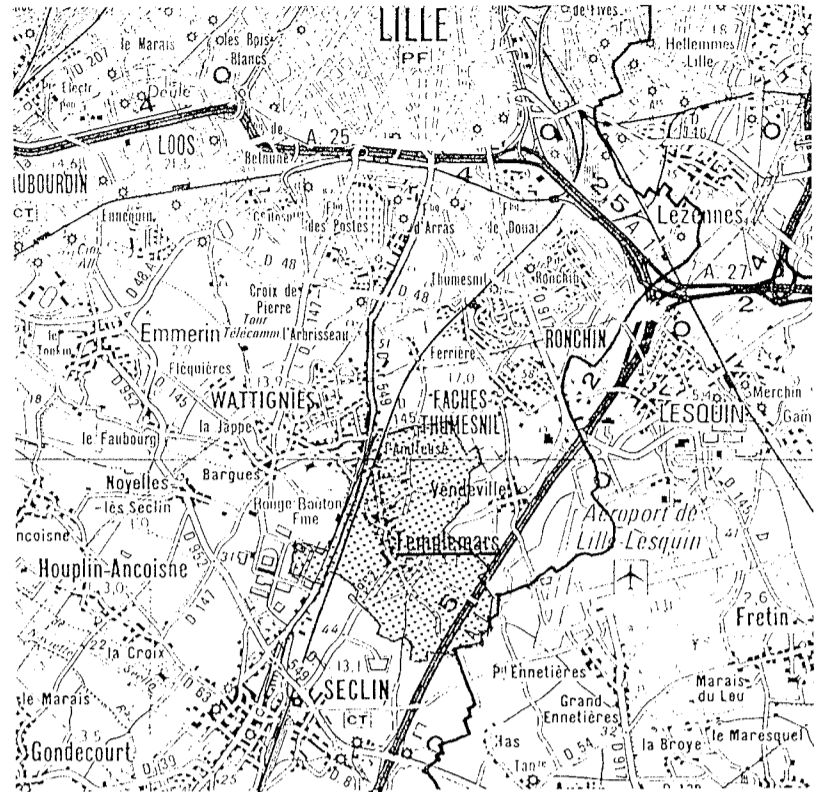
EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION



CHAUSSÉE D'ARRAS A LILLE

ROUTE DE DOUAI A LILLE

1769 CARTE DU DIOSCESE DE CAMBRAI

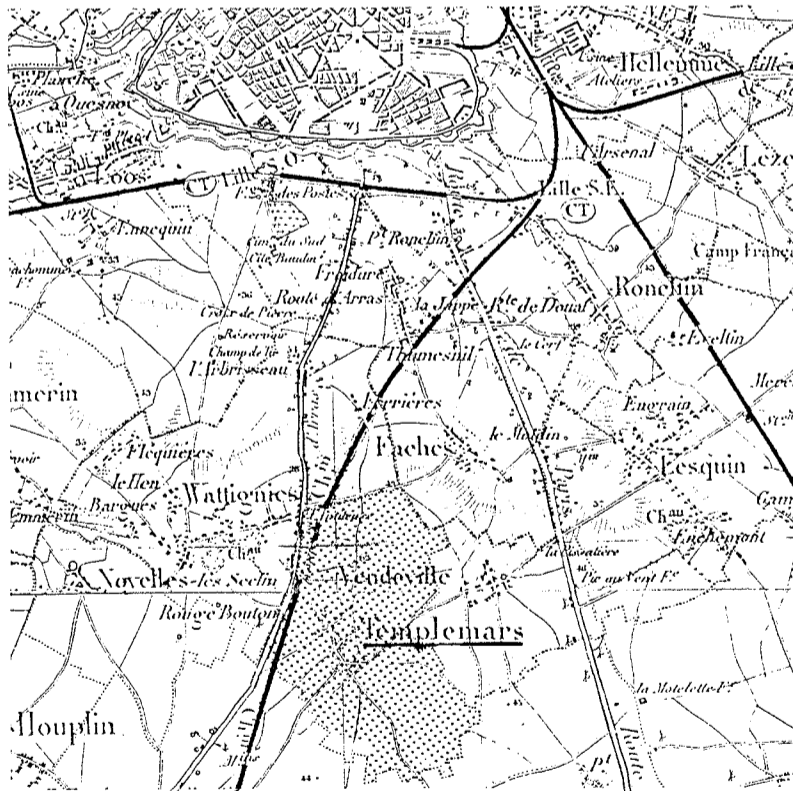


CD 549 VERS SECLIN, LENS

SNCF

AUTOROUTE A1 VERS PARIS

1990 SITUATION EXISTANTE

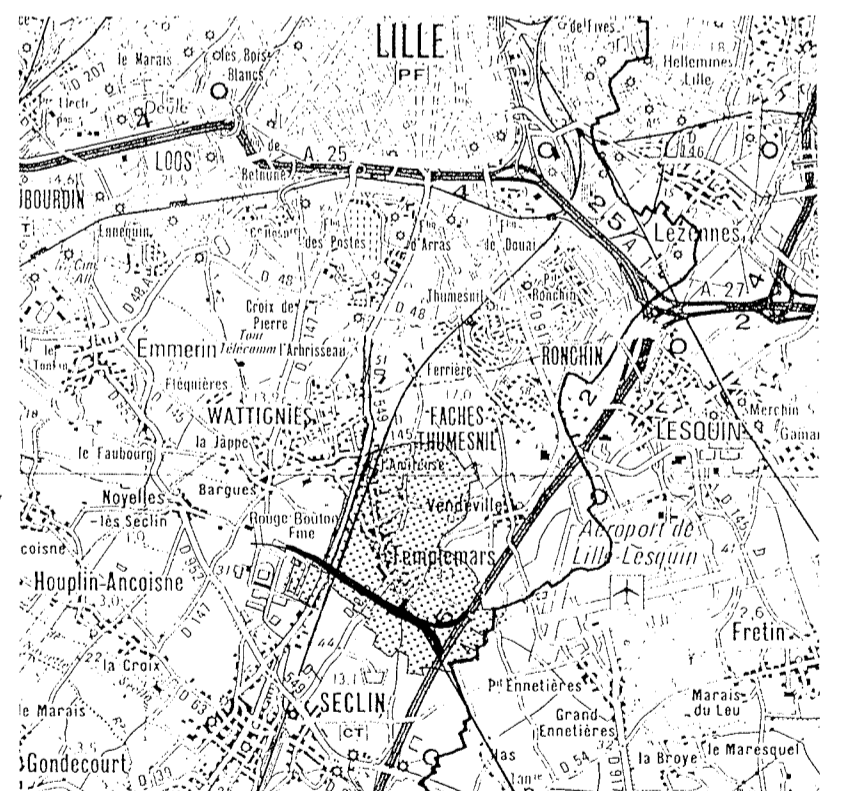


CHAUSSÉE D'ARRAS A LILLE

SNCF LILLE DOUAI

ROUTE DE DOUAI

1832 CARTE D'ETAT MAJOR



CD 549 VERS SECLIN, LENS

SNCF

AUTOROUTE A1 VERS PARIS

PROJET D'ANTENNE SUD

SITUATION FUTURE RESERVE POS POUR ANTENNE SUD DE LILLE



ETAT DES FERMES

- BON ETAT
- MAUVAIS ETAT
- RESTAUREES
- FERMES ENCORE EN ACTIVITE

DATATION DU BATI ANCIEN PAR L'EXISTENCE DE MURS DE PIERRE ET A ROUGES-BARRES

- MURS DE PIERRE
(Bâti le plus ancien)
- ROUGES-BARRES

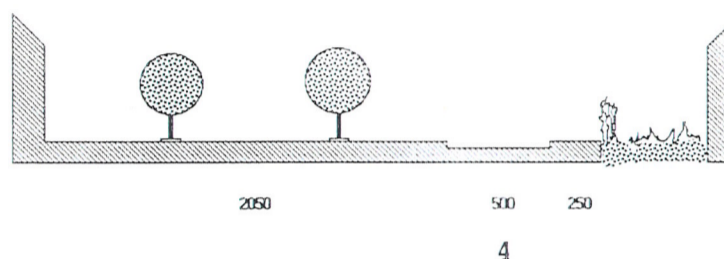


LA RUE ETROITE ANCIENNE

Etranglement de la rue entre sa partie résidentielle, aérée et son débouché sur la place de l' église.

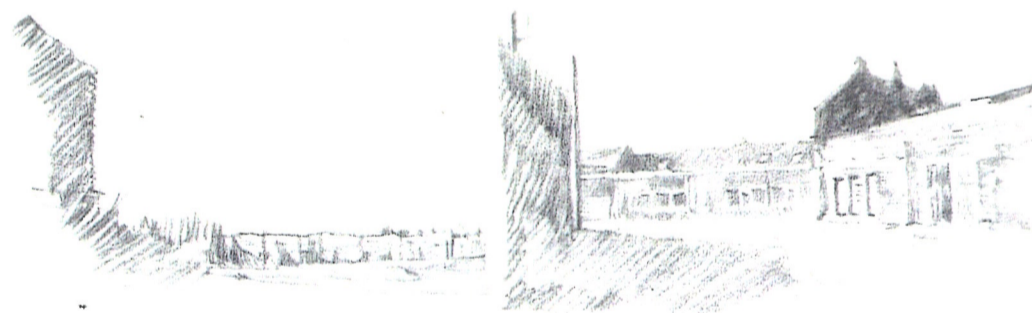
LA PLACE

Elle comporte une façade assez homogène du côté de l' église mais de l' autre (sans doute la conséquence d' une différence de niveau importante), une façade mal qualifiée, faite d' un bâtiment, reste d' une ancienne ferme, puis d' un espace gazonné devant un pignon aveugle d' une maison préfabriquée, et cela juste dans l' axe de la rue Etienne Dolet. Enfin l' alignement ancien de la rue JJ Rousseau est rompu par deux jardins donnant sur l' espace public, et fermés seulement par une haie.



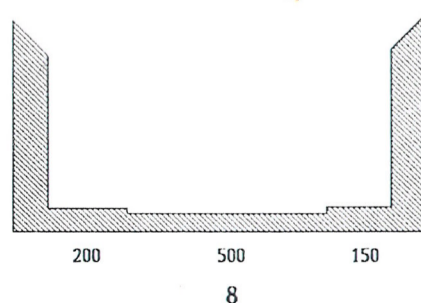
LE GRAND TOURNANT

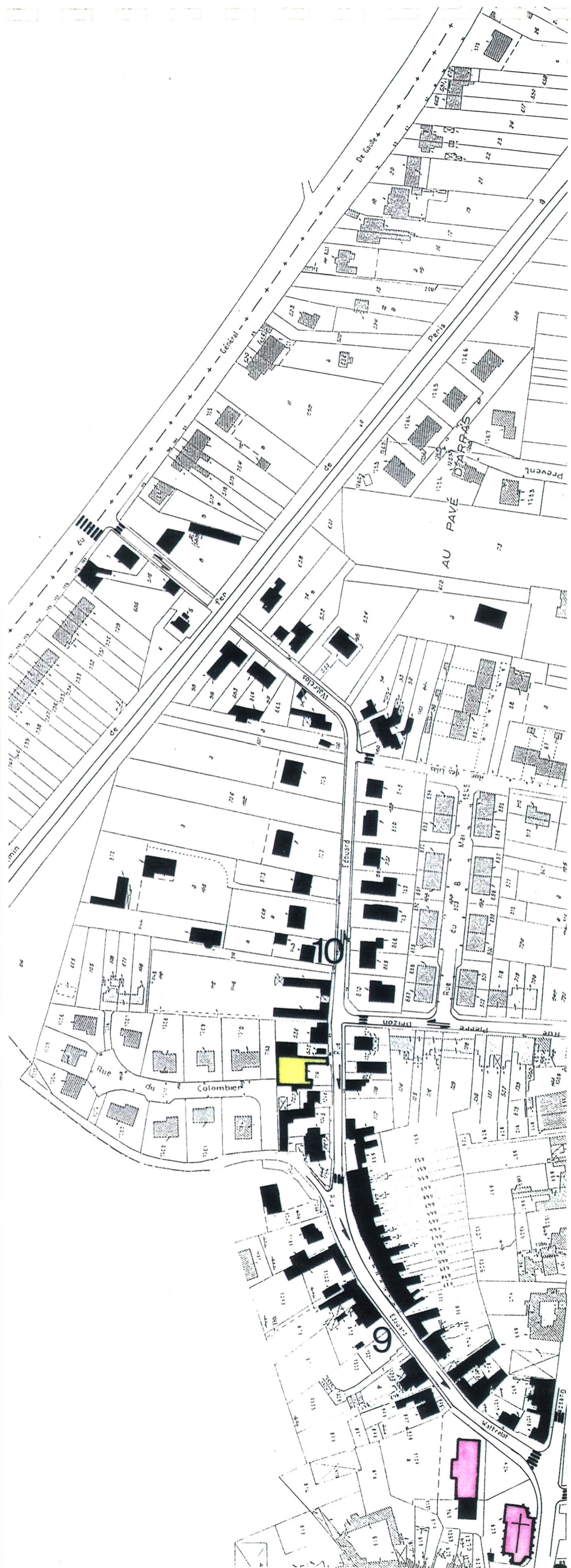
Forme particulière, induite par l'ancienne existence du cours d' eau. ce qui explique sans doute le manque de structuration de ce lieu: une grande ouverture sur la campagne par delà un parking. Un bâti de très petite taille sur un parcellaire étroit. La façade aveugle du magasin shopi et son entrée latérale renforcent cet état.



LA FOURCHE

Séquence la plus ancienne au raccordement avec la rue Jules Guesde.





DEUXIEME FRANCHISSEMENT DE LA VOIE DE CHEMIN DE FER PAR LA RUE WATTRELOS

